

Pierre BRIDIER

PAYS DE BEIGNON

la révolution

(1789 - 1802)

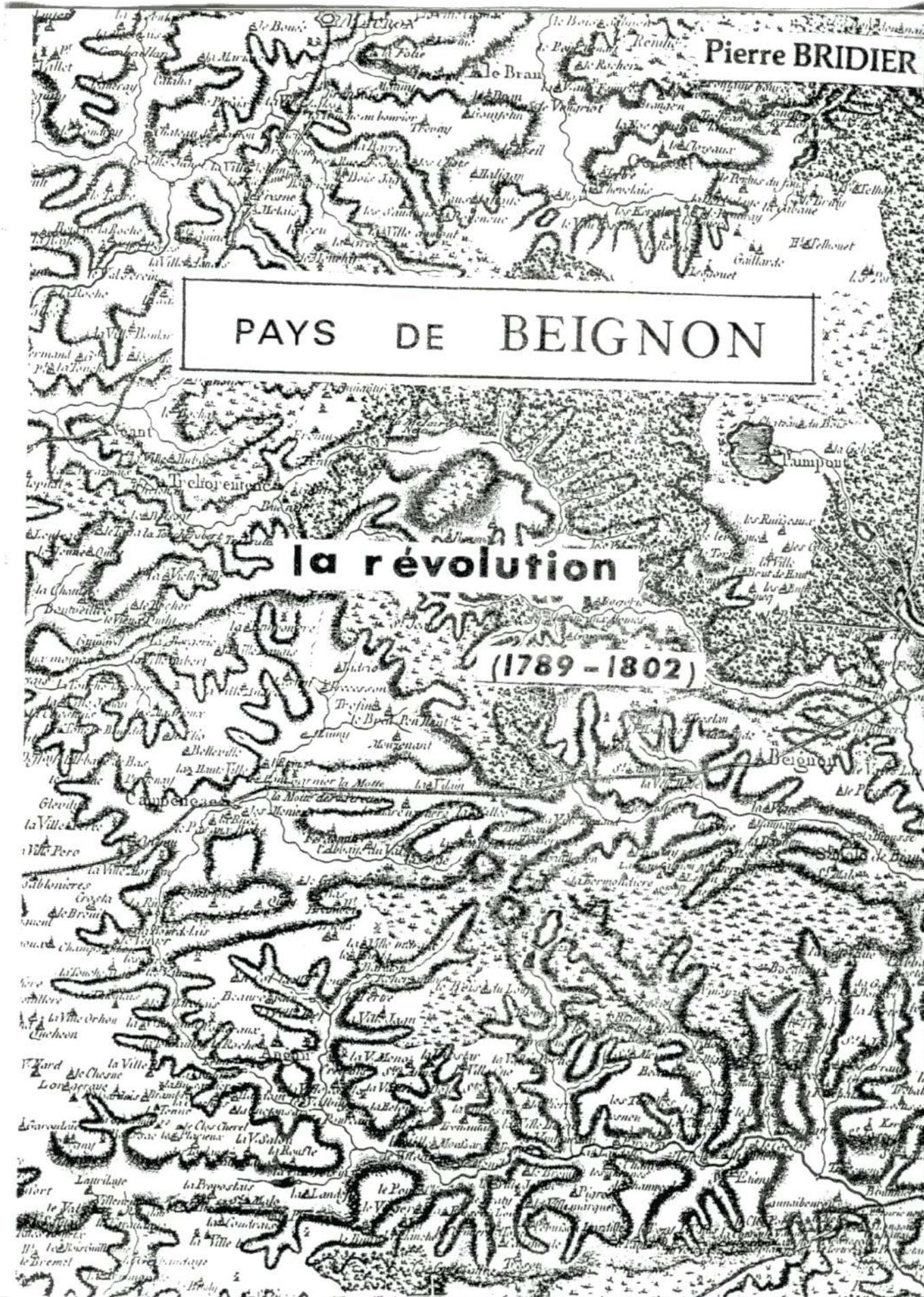


TABLE DES MATIERES

Avant propos	1
Quelques précisions sur la Révolution française .	3
Préliminaires de la Révolution	8
Cahiers de doléances	11
Premiers pas dans la démocratie	16
Beignon dans la guerre civile	21
Les prêtres beignonneis dans la tourmente	41
Séquelles de la Révolution	65



BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- Eugène CORGNE - Les revendications des paysans de la Sénéchaussée de Ploërmel d'après les cahiers de doléances de 1789 .
- DURTELLE de SAINT SAUVEUR- Histoire de Bretagne
- Abbé POISSON Histoire de Bretagne
- Yann BREKILIEN Histoire de la Bretagne
- Marquis de BELLEVUE Paimpont
- Job de ROINCE Le colonel Armend , Marquis de La Rouërie .
- Georges LENOTRE La Mirlitantouille
Les noyades de Nantes .
- J.Fr. CHIAPPE Georges Cadoudal ou la Liberté
La Vendée en armes (Les géants)
- Abbé Emile NEVEU La chouannerie
- G. de SAINT IVY La chouannerie et ses victimes .
- Charles TILLON Le laboureur de la République
- Ch.d'HERICAULT La France révolutionnaire
- Louis MADELIN La Révolution
- Reynald SECHER Le génocide Franco-Français
(La Vendée - Vengé)
- André MERLAUD Les martyrs d'Angers
- E. FOURNIER Turreau et les colonnes infernales
- Cl. LANGLOIS Le Diocèse de Vannes au XIX° s.
(1800-1830)
- Ch. BERTHELOT du CHESNAY Les prêtres séculiers en Haute-Bretagne au XVIII° s.
- Archives départementales de Vannes et de Rennes .
-

Il n'est généralement pas d'usage , en Bretagne , d'employer le terme " pays " quand il s'agit seulement de deux communes . Il serait plus conforme de dire que Beignon est situé dans le " Pays de Guer " , mais l'histoire du " Pays de Beignon " est un peu particulière .

Il s'agit d'un territoire bien précis appartenant aux Evêques de St Malo qui en sont restés Seigneurs , avec droit de haute et basse justice jusqu'à la révolution de 1789 . Ils y ont fait construire une résidence secondaire , point de départ de la commune de Saint Malo de Beignon . Les deux communes forment donc bien un ensemble très particulier . On peut même dire que les Evêques de Rennes , Dol et Saint Malo ont , de ce fait , droit au titre de Barons de Beignon , qui était celui des anciens Evêques de Saint Malo .

Cette petite étude fait partie d'un tirage limité per photocopie personnelle , ce qui explique de nombreux défauts .

Il a déjà été réalisé , dans les mêmes conditions , une notice sur " Les Eglises , chapelles , calvaires "

En préparation : " Des origines à 1789 "
" Le XIX^e et le XX^e siècle "

Sur un autre sujet : " Eon de l'Etoile , sorcier , révolutionnaire ou mystique? "

et , en tirage d'imprimerie : " Le camp de Coëtquiva-t-il dévorer Brocéliande ? "

AVANT - PROPOS

Plutôt la violence
Que la lâcheté .
Plutôt la Non-Violence
Que la violence

Mahatma Gandhi

C'est toujours avec une certaine appréhension que l'on aborde , encore aujourd'hui , deux ans avant le deuxième centenaire , l'histoire de la révolution .

Pour les Bretons et les Vendéens , cela éveille d'affreux souvenirs dont il reste des traces que le temps ne réussit pas à effacer complètement .

Dans une même famille , on se connaît des arrière-grands parents , des oncles et des tantes qui ont combattu et souffert dans les deux camps , royalistes ou républicains .

Si l'on assiste aux mêmes luttes , en Bretagne et en Vendée , il ne faut pas oublier que Vendéens et Chouans, ce n'est pas exactement la même chose . Ils se sont rencontrés , aidés , ils ont parfois partagé les mêmes dangers. Les chouans bretons étaient moins " royalistes " que les Vendéens , peut être aussi moins religieux .

Les chouans , comme les vendéens, ne furent pas des saints . Quelques uns cependant méritent la palme du martyre , exactement comme leurs frères des premières décennies du christianisme .

La honte des massacres tolérés par de Charette à Mouchecoul ne justifie en rien le génocide de la Vendée , ordonné de sang froid par le gouvernement de Paris , les noyades de Nantes , les pillages en Bretagne , les viols un peu partout , la fusillade des soldats royalistes après l'affaire de Quiberon , au mépris de la parole donnée par Hoche . Saint Régent , sans tuer personne , a arrêté une diligence près de Beignon . C'est de bonne guerre. Quelques années plus tard , il a participé à l'attentat manqué contre Bonaparte , rue Saint Nicaise , à Paris..... c'est un crime inexcusable qui a tué délibérément des innocents . La colère , la vengeance peuvent rendre fous les hommes les plus pacifiques , tels les soldats du contingent jetés dans la guerre d'Algérie il y a moins de trente ans. Dans cette guerre là aussi des horreurs furent commises des deux côtés , et , du côté français , sur ordre du gouvernement de Paris , exactement comme en 1794 .

La vérité oblige à constater que les " Victimes de la chouannerie " (Titre d'un livre de St Ivy) ne pèsent pas lourd dans la balance en comparaison des hécatombes commandées délibérément par les jacobins , hécatombes désavouées par l'ensemble des républicains eux mêmes .

Personne ne peut nier que chouans et vendéens , s'appliquant à eux même les droits de l'homme proclamés par la révolution, se sont battus pour défendre la Liberté , au sens le plus noble du mot .

En dépouillant nombre de liasses aux Archives de Vannes et de Rennes pour y trouver la mention de Beignon la recherche : dépasse parfois les espérances .

Il est certain qu'il n'y a rien dans ces documents qui puisse porter atteinte à la mémoire des vieux beignonnais . Royalistes ou républicains , ils peuvent être fiers de leurs ancêtres .



Coeur rouge sur fond blanc . Insigne royaliste porté par les Vendéens . Il semble que les chouans bretons portaient simplement une cocarde blanche .

QUELQUES PRECISIONS SUR LA
 REVOLUTION FRANCAISE

Avant d'aborder l'histoire de la révolution et de la chouannerie à Beignon , il est nécessaire de rectifier certaines idées aussi fausses que communément admises par un grand nombre de " citoyens " .

Beaucoup s'imaginent que le but de la révolution était , dès le départ , d'abolir la monarchie pour créer la république . Cette idée , savamment distillée par la propagande française , surtout depuis 1870 , est complètement fautive . Personne , à de rares exceptions près , ne pensait abolir la monarchie en 1789 . La révolution était indispensable pour rénover un système social usé jusqu'à la corde , mais on peut dire , en gros , malgré quelques bonnes nouveautés , que cette révolution est ratée . Nous subissons , encore aujourd'hui , les graves conséquences de cet échec .

On a pris l'habitude de considérer la monarchie comme une dictature et la république comme le gouvernement démocratique par excellence . Ouvrons les yeux . Dans notre Europe du 20^e siècle , il y a encore , sans parler des pays soumis au joug soviétique , huit monarchies et seulement six républiques , mis à part les petits états du genre Andorre ou Saint Marin . Monarchie ou république , c'est plutôt de nos jours une affaire d'étiquette . Ce qui importe , c'est le bien des populations ; or le système social et économique est , dans l'ensemble , le même d'un pays à l'autre , qu'il s'agisse de l'un ou l'autre genre de constitution . Le Président de la V^e République française , quelle que soit son origine partisane , a plus de pouvoir personnel que n'importe lequel des rois actuellement régnants...et beaucoup plus que la Reine d'Angleterre , qui ne peut que lire le discours de son Premier Ministre .

La monarchie a au moins l'avantage , très appréciable , d'éviter tous les sept ans , pour nous , les écoeurantes magouilles et rivalités sordides de politiciens qui veulent tous , de droite ou de gauche , piocher allègrement dans l'assiette au beurre .

La révolution de 1789 aurait pu , normalement , aboutir , comme la révolution anglaise un siècle plus tôt à une monarchie constitutionnelle qui durerait probablement encore aujourd'hui ; cela nous aurait évité la dictature napoléonienne , la terrible saignée des guerres de l' Empire , peut être même les guerres de 1870 , 1914 , 1940.

Si , par une autre voie , la révolution avait glissé tout doucement , sans heurts , sans violation des Droits de l'Homme qu'elle proclamait elle même , vers la république , cela aurait pu déboucher sur un régime que tous auraient accepté , même en Vendée et en Bretagne. La chouannerie est avant tout la conséquence d'une immense déception et non pas le sentiment fanatique de fidélité à la monarchie en tant que telle . Assurément , les masses populaires , surtout paysannes , conservaient une sorte de culte du Roi , représentant temporel de Dieu sur la terre ; c'est ce qu'on appelle la Monarchie de Droit Divin ; mais le clergé modeste des campagnes (ne parlons pas des Evêques presque tous venus de la noblesse) avait une immense influence sur le peuple dont il était issu. Même s'il maniait trop facilement la carotte du bonheur céleste et le bâton de l'enfer pour maintenir , vaille que vaille , des moeurs conformes à la doctrine , ce clergé aurait pu faciliter ce changement de régime . Bonaparte l'a parfaitement compris en signant le Concordat qui fut le coup de grâce de la contre - révolution .

Comment expliquer que cette révolution , commencée dans la ferveur générale ait tourné au bout de trois ans à une orgie de massacres , d'injustices , de vandalisme pour aboutir à une monarchie beaucoup plus absolue que la précédente ? .

- Ceux qui ont tout fait basculer , ce sont les riches bourgeois , bénéficiaires , dans l'ombre , du grand chambardement . Certains d'entre eux ont été finalement dévorés par l'incendie qu'ils avaient allumé . Il faut aussi reconnaître que le Roi Louis XVI , le meilleur des hommes , roi malgré lui , n'était pas fait pour gouverner .

Ces grands bourgeois , instruits , disciples des philosophes du 18° siècle étaient généralement affiliés à la Franc Maçonnerie . Il n'y a pas lieu de critiquer la F.M. en tant que telle ; elle défend des valeurs parfaitement respectables . Certains F.M. rejettent systématiquement toute croyance en Dieu ; d'autres sont deistes , voire même chrétiens . Cela dépend des pays , des disciplines de divers groupes . A l'époque qui nous intéresse , ils étaient plus anticléricaux qu'athées , profondément marqués par plusieurs siècles de christianisme .

C'est la Franc Maçonnerie qui sera la mère de la révolution . Elle a édicté les fameux Droits de l'Homme et du Citoyen qui sont une sorte de christianisme laïc . Les gravures de l'époque nous présentent les " Droits de l'Homme " dans un cadre qui ressemble comme un frère aux tables de la Loi de Moïse . Audessus du cadre , il y a l'oeil dans un triangle , signe typiquement maçonnique . Le triangle n'est il pas aussi le symbole de la Trinité ?

Si l'Eglise a boudé systématiquement jusqu'à notre époque cette proclamation des Droits , en soi très juste , c'est parcequ'elle n'admettait pas que des laïcs puissent lui faire concurrence dans un domaine qu'elle estimait réservé à elle seule . Heureusement , les choses évoluent avec les derniers Papes . Jean Paul II ne craint pas d'approuver ces droits ; et cependant le refus du Vatican d'accepter la constitution civile du clergé s'est révélée parfaitement justifié . Les nouveaux gouvernants passaient la mesure ; nous en reparlerons .

Dans le domaine social , aussi , la révolution a raté son coup . Les paysans espéraient une réduction des charges ; elles ont doublé . Lorsqu'on a vendu aux enchères les biens nationalisés de l'Eglise et des émigrés , ce ne sont pas les pauvres paysans qui ont pu s'en rendre acquéreurs , mais les riches bourgeois des villes .

Pour réussir la révolution , ses promoteurs ont fait appel aux sentiments les plus profonds de la sensibilité et de la générosité des masses populaires . Pour remplacer la mystique du Roi , on a inventé le mythe de la Patrie et de la Nation . La France n'est pas une Patrie , mais des Patries ; elle n'est pas une Nation , mais des Nations . Elle n'est qu'un Etat , rien de plus . Il n'y a pas si longtemps , lorsque les habitants de Vitré allaient dans la Mayenne , ils disaient : " Nous allons en France ." Quand la Convention va lever 300 000 hommes pour aller aux fron-

tières , personne ne comprenait pourquoi , au nom de la Nation , il fallait guerroyer contre des inconnus . Quand les paysans bretons voyaient arriver les soldats de la république , leur cri d'alarme , c'était : " La Nation ! La Nation ! " Tout le monde se terrait . Les hommes prenaient leur fusil . A Lizio , il y avait un autre cri : " Les pourceaux sont dans nos choux ! " , ce qui valut à une jeune fille qui avait crié cela d'être immédiatement lardée de coups de baïonnettes sans avoir pu sauver le prêtre qu'elle voulait avertir...les " pourceaux " de la " Nation " avaient compris . Avec les idées de Nation et de Patrie française , on veut supprimer les Provinces , Nations régionales et leurs Parlements qui défendaient les droits régionaux contre l'absolutisme des rois ; on va tout niveler en inventant les départements . Les chefs de la révolution considéraient que Paris , c'est la France ; ils le disent ouvertement . Paris va remplacer la personne du Roi . On impose le drapeau tricolore à une " Nation " qui n'avait jamais eu de drapeau national pour la bonne raison qu'elle n'existait pas . Chaque Nation Province avait son drapeau (voir le Musée du Souvenir à Coëtquidan) . Le drapeau " national " n'a pas été choisi pour raison d'esthétique par un peintre ou un grand couturier . Il a une signification précise . Le blanc , c'est la couleur du Roi , prisonnier de la ville de Paris , dont les couleurs , le bleu et le rouge avaient déjà été imposées le 22 Février 1358 au Dauphin Charles (futur Charles V) , fils de Jean II le Bon , prisonnier des anglais , par le riche Prévôt des Marchands (un grand bourgeois , lui aussi) Etienne Marcel . Le Roi se considérait et était considéré comme le tuteur personnel , dans une certaine mesure comme le propriétaire de la France . C'est donc la France qui se trouve prisonnière de Paris dans le symbole du drapeau tricolore ; on aura beau poétiser tout cela par sentimentalisme , telle est la vérité .

Plus de Provinces , un Etat centralisé et totalitaire qui va remplacer la féodalité héritée du Moyen Age par une féodalité héritée des philosophes , mise en place par des puissances d'argent (j'allais dire une maffia) qui ont manipulé le peuple (et le manipulent encore de nos jours) pour son plus grand malheur .

La monarchie avait fait son temps . Les derniers Bourbons qui auraient du prendre la tête de la chouannerie

sont restés à l'abri pendant qu'on les attendait sur les champs de bataille . Il n'étaient plus dignes de régner . La République aurait très bien pu les remplacer si elle s'était montrée vraiment démocratique ; mais tout de suite elle devint dictatoriale , centralisatrice . Elle réalisa en quelques mois ce que les rois avaient tenté de réaliser depuis quelques siècles ; il est faux de dire qu'elle a remplacé la monarchie ; elle en a pris la suite directe . Dans le système républicain , on peut trouver le meilleur et le pire . La révolution devait s'épanouir dans la personne d'un " Robespierre botté " , le Général de Buonaparte, incarnation de la Révolution .

Ceci , c'est de l'histoire de France . Essayons de mieux comprendre maintenant l'histoire du pays de Beignon dans la tourmente révolutionnaire .



Retroussis d'uniforme
des armées républicaines



Le bonnet phrygien , souvenir du bonnet de bagnards ,
symbole des républicains en 1792 .

Entendez vous , dans nos campagnes
 Mugir ces féroces soldats
 Ils viennent jusque dans nos bras
 Egorger nos fils et nos compagnes
 " La Marseillaise "

PRELIMINAIRES DE LA
 REVOLUTION

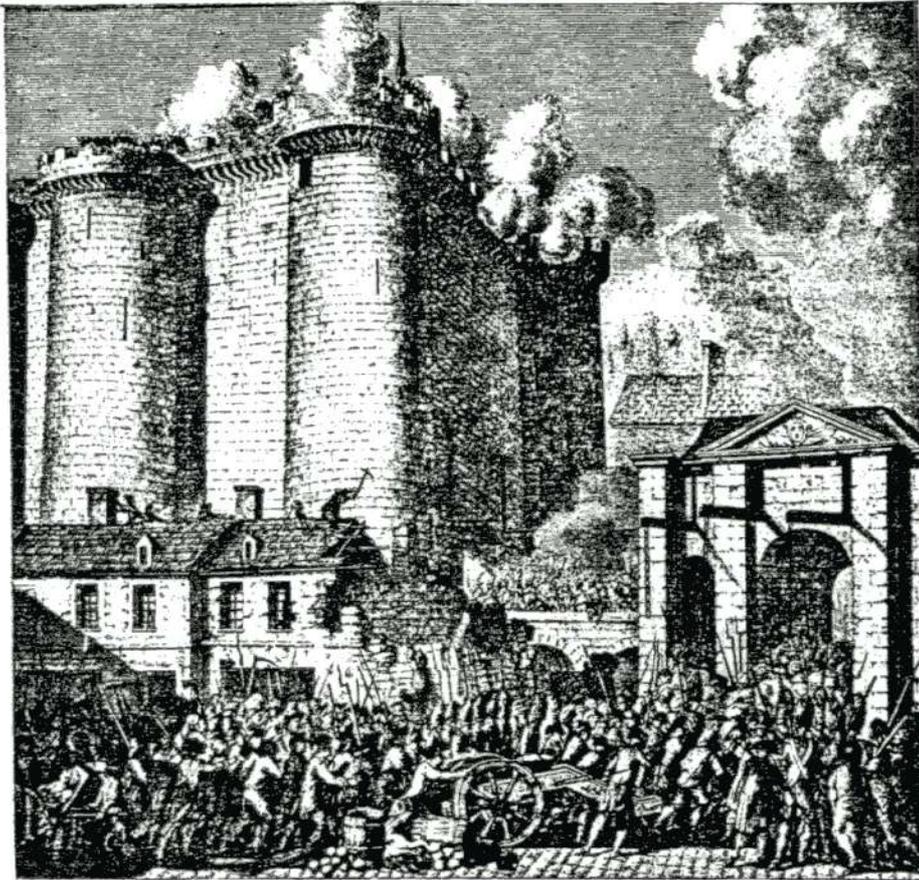
Si dans les périodes historiques qui précèdent la révolution , nous manquons trop souvent d'informations détaillées , à partir de 1789 les documents abondent pour suivre la vie du pays de Beignon .

Le " Cahier de doléances " est particulièrement intéressant . Cela lui a valu l'honneur de figurer en bonne place , à Pontivy , pendant l'été 1977 dans une excellente exposition sur la chouannerie . Tous les historiens de la Bretagne le connaissent et lui reconnaissent une exceptionnelle valeur de témoignage .

Aux Archives de Vannes et à la Mairie de Beignon , on peut consulter le cahier de délibérations du Conseil Municipal et de nombreuses lettres et mentions au hasard des liasses conservées aux Archives Départementales . Cette source est inépuisable ; je n'ai pas la prétention de l'avoir complètement explorée ; je serais très heureux si d'autres peuvent encore y puiser .

Pour comprendre la situation d'une commune rurale en 1789 , il n'y a pas de document plus authentique que le Cahier de doléances . La Télévision a présenté en Mars 1978 un film (1788) d'une étonnante et rare vérité sur ce sujet .

Les Cahiers ont été réalisés dans toutes les communes de France à la suite d'une décision du Roi Louis XVI , en date du 24 Janvier 1789 . Il ordonnait de réunir les Etats Généraux et d'élire des députés . Il était conscient de la nécessité de renouveau imposé par l'évolution des idées et de la société en général . La guerre de soutien de la Monarchie française pour la création de la République américaine était une belle revanche contre les anglais qui nous avaient pris le Canada , mais cela avait coûté très cher .



Prise de la Bastille (14 Juillet 1789)



Le port de la culotte , arrêtée au genou, était considéré comme un signe d'aristocratie ; d'où le nom de " sans culottes " adopté par ceux qui portaient le pantalon rayé verticalement et le carmagnole .

Par dessus le marché , les années d'intempéries avaient sérieusement handicapé les récoltes . La famine sévissait dans Paris .

Ces difficultés touchaient directement les masses populaires qui , manipulées par des éléments plus que troubles , aboutirent à la fameuse prise de la Bastille le 14 Juillet 1789 . On a utilisé immédiatement cet événement tragi-comique qu'aucun historien sérieux ne présente aujourd'hui comme une page glorieuse de l'histoire de France. On a fait de cette journée de meurtres et lachetés une fête " nationale" . L'historien Louis Madelin écrit , après avoir raconté la Prise de la Bastille : "Une ère nouvelle naissait d'un prodigieux mensonge . La liberté en resta souillée à sa naissance et l'équivoque créée jamais plus ne pourra se dissiper ." (La Révolution par Louis Madelin Editions Taillandier 1979 . Page 83).

Le Roi , lui même , avait si peu pressenti les conséquences de cette émeute qu'il écrivait , rentrant de la chasse sur son journal intime du 14 Juillet 1789 : " Rien " .

En convoquant les Etats Généraux , en sommeil depuis Louis XIV , Louis XVI répondait à un souci de service public . Il voulait jouer le jeu honnêtement avec tous . Le malheureux , qui voulait le bonheur de la France , ne se rendait pas compte qu'il déchainait la tempête . En donnant la parole aux français , le Roi prenait la tête de cette révolution pourtant nécessaire qui devait bouleverser le monde entier .

Quelle fut la réaction des masses devant cette sorte de référendum populaire ? Une gigantesque vague de fond d'enthousiasme , de confiance dans l'avenir , de respect pour la personne du Roi . Les plus modestes , les plus opprimés pourraient enfin se faire entendre .

A la vérité , cela dérangeait beaucoup de gens , spécialement la haute noblesse et le haut clergé , mais la grande bourgeoisie allait tirer les ficelles , discrètement . Les Comités révolutionnaires vont devenir un extraordinaire amalgame de petits nobles pauvres , ratés , aigris , tels que Robespierre , de curés défroqués , d'intrigants de tous poils de begarreaux par vocation et aussi de penseurs intègres , souvent exaltés comme Camille Desmoulins . Ils seront d'excellents pourvoyeurs de la guillotine , ne tardant pas à devenir les exécuteurs les uns des autres . Quelques uns vont surnager . On les retrouvera dans des postes brillants , devenus princes , ducs , rois et sous l'Empire , et sous les Monarchies de Louis XVIII , de Charles X . Talleyrand , ex Evêque , ministre extraordinaire d'astuce et de rouerie ve prêter serment à la fin de sa vie au Roi Louis Philippe en lui glissant à l'oreille : " Sire , ça fait le 9° !" (le 9° serment de fidélité)



LES CAHIERS DE DOLEANCES
DE BEIGNON

En 1790 , il y avait à Beignon 1803 habitants qui vont être appelés à à exprimer leurs doléances (réclama-
tions) . Ces nouveaux électeurs ne sont ni fous , ni
aveugles . Depuis des siècles , les Evêques de Saint Malo,
bien logés dans leur " résidence secondaire " de Saint
Malo de Beignon , entourés d'un Etat major d'administra-
teurs , gérants , chanoines , intendants, considèrent que
les paysans , leurs vassaux, sont des laquais qui n'ont pas
à discuter . Ils se sont déjà opposé plusieurs fois depuis
plus d'un siècle à leur " Seigneur Evêque " qui outrepassait
ses droits de propriété . Ils avaient gagné leurs procès.
Ils n'ont pas du tout l'intention de se laisser tondre
comme des moutons soumis et bêlants . Ils vont le prouver
immédiatement .

Conformément aux ordres du Roi , le Dimanche 5 Avril
1789 , les habitants se rassemblent dans l'église paroissiale
au son de la cloche pour rédiger le fameux cahier .
Le Procureur fiscal de l'Evêque , François Marie Antoine
Boisgontier prend les affaires en mains . C'est un homme
de loi. Depuis bien des années , il a l'habitude de régler
les conflits ; toujours , bien entendu, à l'avantage de Mon-
seigneur . Les vassaux n'ont qu'à exécuter les ordres , pa-
yer les impôts , loger les troupes de Sa Majesté . A la
suite de cette réunion , il faudra élire les députés qui
représenteront la commune à la Sénéchaussée de Floërmel .
L'homme de loi connaît son affaire . De quel poids pour-
rait être l'avis de ses administrés ? Comment pourrait on
reconnaitre comme justes des réclamations que l'on a mé-
prisées depuis des siècles ? - Ces gens doivent se taire .

On va donc rédiger un cahier de doléances très modeste et très vague sur des abus trop criants pour être escamotés . On va lacher un peu de lest sur les impôts et les paysans n'auront plus qu'à retourner à leur lande .

Mais les administrés , eux aussi, ont appris à se défendre . Pas question de se laisser manoeuvrer par le Magistrat à la dévotion du seigneur . Puisqu'on ne veut pas les écouter et qu'ils ne peuvent se réunir à l'église dont la porte a été fermée , les paysans vont se réunir tout seuls , dans le cimetière qui entoure l'église , au pied de la croix , fidèles à leur Dieu , entourés de leurs morts , ils vont dire tout net ce qu'ils ont sur le coeur . Leur style ne sera pas tarabiscoté et incompréhensible comme celui du juriste . Il y aura des fautes d'orthographe (pas tellement cependant) et des fautes de style . On va écrire au Roy , sans passer par l'Evêque et le cahier débute ainsi : " Le public de la paroisse de Beignon s'étant rassemblé au pied de la croix du cimetière de ladite paroisse (probablement celle qui est aujourd'hui à Launay) parce qu'il ne peut délibérer le jour de Dimanche sur les ordres que notre Roy avait envoyé à cause que nous avons beaucoup de gens de justice qui ne nous laissent pas faire à notre tête et qui se prétendent les maîtres , nous ne pouvons dire une parole (sic) avec eux et même ils ne nous écoutent pas ."

Ensuite , on parle au Roy avec modération et respect . Dans l'esprit de ces braves gens , pas question de contester l'autorité du Souverain , descendant et héritier des Ducs de Bretagne , monarque de " droit divin " , représentant temporel de Dieu .

Là est toute la révolution , là est le germe de la chouannerie . Le Roy est le père du Peuple , l'arbitre contre la noblesse . Il est juste et bon . Il demande l'avis de chacun . Avec respect et tout simplement , on va lui dire ce qui ne va pas au pays de Beignon . On parle au Roy comme si , lui même , allait lire ces doléances . Quelques années plus tard , on s'apercevra qu'on a encore été roulé , non par le Roi , guillotiné , plus par l'Evêque qui a courageusement pris la fuite , dont les biens ont été vendus " nationalement " , mais par la République qui traque les bons prêtres et les massacre . Alors , on va prendre le maquis ; on va devenir chouans . C'est logique , c'est propre . C'est faire preuve de fermeté dans la défense de son honneur , de sa liberté , de sa foi .

Les habitants de Beignon , à la fin de leur cahier écrivent : " Sire , Ayez égard à la présente (à) vous présentée par la commune de notre paroisse . Nous ne cesserons de bènir Dieu pour la conservation de votre illustre personne et nous sommes tout prêts à prendre les armes pour votre service aussitôt que vous le commanderez ; nous avons toujours soutenu votre royaume et combattu comme de vaillants soldats". Les bretons prêts à se battre pour le Roi vont cependant refuser de partir et désertent en masse lorsque la République voudra lever 300 000 hommes pour les envoyer aux frontières . Il faut savoir qu'en vertu du traité conclu de Nation à Nation entre la France et la Bretagne en 1532 , traité toujours juridiquement valable en vertu du droit international , il était convenu que les bretons devaient se battre contre tout ennemi de la France à l'intérieur des frontières de la Bretagne . Ceci visait spécialement les anglais qui , de fait , avaient attaqué la Bretagne en Juin 1758 , causant des dégats considérables sur les côtes sous le commandement du Duc de Marlborough (Malbrouk s'en va t'en guerre !) . Les bretons et français avaient repoussé cette invasion au combat de Saint Cast le 11 Septembre 1758 . Belle Ile cependant devait rester aux mains des anglais jusqu'en 1763 , soit une trentaine d'années avant la révolution . Les souvenirs étaient encore assez proches . La promesse de défendre le royaume n'était pas un vain mot .

Que réclame le cahier ? - Il précise d'abord qu'il n'y a dans la commune que 1200 " communiant " (comprendre probablement adultes en age de s'exprimer) et qu'il leur faut payer des impôts sur tout : par tête d'habitant , par feu (foyer) , sur les cuirs (une industrie beignonnaise très importante) . Les habitants se demandent s'ils ne devront pas " bientôt aller tous déchaus " (nu-pieds) . Ils se plaignent d'avoir à loger des troupes dont il faut , en plus , transporter les bagages alors qu'eux même n'ont pas de paille blanche pour les coucher tandis que les " bourgeois " ont des locaux vides , des draps , des harnais et des chevaux excellents comparés aux mauvais boeufs et aux petits chevaux des paysans .

Ils n'ont pas le droit de faire moudre la grain où ils veulent et quand la rivière est à sec en été , il faut faire 16 kilomètres pour aller au moulin . A Beignon , comme ailleurs , les meuniers sont considérés comme des voleurs qui trichent avec les poids en pierre très approximatifs ; ce sont des fripons et des insolents , disent ils , et qui

sont les maîtres puisqu'on est obligés de passer par eux .
Les paysans demandent à avoir des moulins à bras pour mou-
dre eux même ou d'aller chez les meuniers de leur choix .

Ils réclament la diminution de l'impôt sur les grains
qu'ils récoltent . A Beignon , une gerbe sur douze reve-
nait au seigneur . " ...Le Seigneur (l'Evêque de St Malo)
et le chapitre (les chanoines) ont les revenus de notre
bien de douze ans en douze ans...." .

Notons au passage que de nos jours , en 1986 , on consi-
dère que l'impôt sur le revenu représente un mois de tra-
vail , soit un douzième , sans parler des taxes diverses
(T.V.A. = Aides de l' Ancien Régime) . C'était pas la
peine , assurément , dit la chanson , de changer de gou-
vernement ! .

Plainte également sur la vente de terrains communaux dont
l'Evêque dispose à sa guise et sur la vente de 160 arbres
dont on ne leur a donné aucune part . Plainte contre le
Curé Doyen qui empoche les revenus de la chapelle Sainte
Reine , dont le pèlerinage est une source de profits im-
portants , qui ne rapporte rien à la pauvre église paroissiale .
Le Doyen , lui aussi , fait abattre des arbres
qui appartiennent à ses paroissiens .

Plainte contre l'Evêque qui a acheté un bien en bouclant
une servitude nécessaire pour aller chercher de l'eau ; ce
qui oblige à faire un détour de deux kilomètres en hiver
pour ne pas patauger dans la boue .

Demande de règlement à l'amiable , avec 6 prud'hommes , des
procès provoqués par des bêtes qui se sont échappées .

Plainte contre" les membres de la justice de notre
seigneur qui nous pillent et nous ruinent ; ils prennent
ce qu'ils veulent pour les écritures et n'ont pas de pei-
ne à s'acheter des terres et font trainer les procès en
longueur . "

On ne demande pas au Roi des supprimer les impôts,
puisqu'il est évident qu'ils sont indispensables , mais
de les répartir plus équitablement et de les diminuer dans
bien des cas .

Si nous comparons ce cahier avec celui des hommes
de loi de l'Evêque , nous comprenons la situation du
premier coup . Le cahier de Monsieur Boisgontier tient en
cinq petits articles sur une petite page (15 lignes) .
Celui des paysans comporte 7 articles principaux sur trois
grandes pages et demie .

Le cahier des gens de l'Evêque comporte 27 signatures (soi disant les seuls qui savent signer) et celui des habitants en comporte 59 .Il est significatif d'examiner les deux cahiers en les comparant . Le Procureur fiscal Boisgontier a convoqué 27 personnes ; 24 ont signé le procès verbal de séance ; 26 ont signé le cahier de doléances dirigé par le légiste , ce qui est logique puisque ces doléances , bien que très incomplètes ,étaient cependant valables . Mais ce qui est fort intéressant , c'est que 4 personnes seulement sur les 27 se sont jointes aux autres pour le cahier de doléances , le vrai , celui de la commune .

La suite des recherches aboutit , quelques années plus tard , à retrouver Boisgontier parmi les plus fidèles défenseurs du nouveau régime . C'est le cas typique des girouettes politiques qui tournaient si bien au vent de la tourmente révolutionnaire .

Quoi qu'il en soit , le bon sens oblige à donner raison aux beignonnais . L'affaire est simple : l'Evêque doit entretenir autour de son chateau , même s'il n'y réside pas en permanence , une vraie petite cour et tout un organisme administratif très onéreux . Ceci se passe de commentaires et explique bien des choses . On a du discuter ferme en ce début d'Avril 1789 à Beignon ...et ailleurs .

Les péripéties de la prise de la Bastille ont été racontées , amplifiées , souvent déformées , par des chanteurs et bateleurs ambulants qui vendent dans les campagnes des images suggestives , ancêtres de nos bandes dessinées , sur les événements de Paris . Les imaginations travaillent , les esprits s'échauffent ; alors , pour faire comme les " héros " de la Bastille , le 20 Janvier 1790, les beignonnais et leurs amis des autres paroisses dépendant de l'Evêque sont allés piller le chateau de Saint Malo de Beignon , menaçant d'y mettre le feu , selon un usage fréquent à l'époque . Comme beaucoup d'autres , ils ont joué au 14 Juillet sur leur petite Bastille personnelle . Ils se sont contenté de brûler les titres de propriété du Seigneur Evêque . C'est dommage ; cela nous prive d'une intéressante documentation ; mais on ne peut quand même pas trop leur en vouloir . Il y avait de quoi se mettre en colère .

PREMIERS PAS DANS
LA DEMOCRATIE

Les réformes décidées à Paris pour toute la France vont commencer (1).

Le 3 Mars 1790 , à Beignon , on va élire solennellement le premier Conseil Municipal tel que nous le comprenons aujourd'hui . Depuis toujours , l'église paroissiale est le coeur spirituel et temporel de la communauté . Il n'y a pas encore de Mairie . C'est dans la sacristie que se tenait le conseil contre les abus de pouvoir de l'Evêque en 1783; c'est dans l'église ou , faute de pouvoir y entrer , au pied de la croix du cimetière qu'on a rédigé les cahiers de doléances . C'est dans l'église que vont se dérouler les premières élections . On s'est bégarré contre l'Evêque en sa qualité de seigneur féodal , mais cela n'a rien à voir avec la religion et la Foi. Pour être bon révolutionnaire , on n'en est pas moins bon chrétien et chrétien convaincu.

On se réunit donc devant l'autel . Les Présidents sont l'abbé Janvier , Recteur et Doyen et son vicaire , l'abbé Regnault qui ne quittera jamais son ministère à Beignon et y terminera comme Recteur une longue vie de dévouement. Les trésoriers sont Pierre Nouvel et Jean Collin . On va demander à Dieu de guider le choix des votants. Bien entendu , pas de " parti politique " au sens où nous l'entendons maintenant . On commence par le chant du "Veni Créator " et on fait une prière pour le Roy . Les plus anciens d'âge sont François Fleury , Jean Guillonnet et Jacques Launay . Ils prêtent serment de dépouiller honnêtement le scrutin . L'abbé Janvier est élu Procureur à une écrasante majorité , comme ce fut le cas dans presque toutes les communes de Bretagne . Tous prêtent serment de fidélité " à la Nation , la Loi , le Roy " .

1 / Contrairement au sens d'une vraie démocratie , le Nouvel Etat a supprimé d'autorité les Parlements provinciaux qui auraient du , normalement , étudier les réformes nécessaires sur le plan local. La Bretagne , entre autres , est , encore de nos jours , illégalement privée du droit de refuser l'impôt disputé âprement à la rapacité des rois de France depuis le traité Franco - Breton de 1532 . Cette violation du droit international peut , encore de nos jours , faire l'objet d'une contestation parfaitement légitime devant une Assemblée Européenne . Si la Bretagne retrouvait , comme jadis , la gestion de ses propres finances , elle pourrait redevenir " Le Pérou de l'Europe " .

Il y a 202 votants. On élit également les scrutateurs pour le grand scrutin : Pierre Fleury , Mathurin Deshayes, Joseph Delanoë . Pierre Fleury , de Leffaou sera le premier des scrutateurs avec 122 voix et les opérations recommencent le lendemain , au son de la cloche , à 8 h 30 (pas d'autre heure à cette époque que l'heure solaire)

L'abbé Regnault est élu secrétaire de la commune par 114 voix sur 119 votants ; avec lui sont élus 5 " officiers municipaux " . Mais la nuit tombe ; avant d'avoir pu achever le dépouillement , on scelle l'urne à la cire rouge et on la met sous clef dans une armoire de la sacristie .

Le lendemain , 3° jour , à 8 h. 30, au son de la cloche , fin du dépouillement . Sont élus :

Jean Berthault , du Plessis (148 V. sur 219) , Joseph Blin , de La Villehel , 121 V. Pas d'autre majorité absolue2° tour de scrutin , 120 votants Elus : Guillaume Colin , de Treslan , 90 V. et Louis Fleury , de l'Epiney , 68 V.3° tour de scrutin , pour le 5° élu : (majorité relative) : Michel Deshayes , du bourg .

Ce Michel Deshayes est très probablement le père de Gabriel Deshayes , prêtre , célèbre fondateur de congrégations , qui devait avoir une influence considérable sur l'évolution de l'Eglise morbihannaise au début du XIX° siècle . Michel Deshayes était à la fois cultivateur et boucher .

Il y aura encore un nouveau scrutin pour 12 notables et trois suppléants . Mais la nuit est très avancée . Comme la veille , l'urne est scellée et mise à la sacristie .

Le 26 Mars , quatrième jour , les majorités relatives choisissent : Michel Danion , du Val es Len , 43 V . , Mathurin Rolland , de La Ville Quinio , 41 V. , Mathurin Guillonnet , de La Ville Quinio , 35 V. , Nicolas Guillonnet , inférieur en âge au précédent , 35 V. , Joseph Lecerf , fils , du Plessis , 30 V. , Marc Guillonnet , de l'Epiney , 28 V. , Jean Foulon , de l'Epiney , 22 V. , Louis Fleury , du Val , 21 V. , Mathurin Launay , au bourg , 20 V. , Gabriel Frinault , au bourg , inférieur en âge au précédent , 20 V. , Marc Avenant , de l'Epiney , 20 V. , Trois n'ont pas été élus ; ils n'avaient que 13 , 8 et 7 V. Ouf ! Après quatre jours de travail , le Conseil Municipal est en place !

On célèbre une messe d'actions de grâce , on chante le " Te Deum " , on fait la prière pour le Roy et les élus prêtent serment , au pied de l'autel " à la Nation, la Loi , le Roy ." .

Immédiatement , le Procureur de la Commune se constitue partie civile pour demander l'application du procès contre l'Evêque . On donne procuration à Maître Maufrier , Procureur au Parlement de Bretagne pour représenter la Commune et demander l'exécution de l'arrêt du 23 Juillet 1785 . Malheureusement , les Messieurs de Paris ont décidé de supprimer les Parlements provinciaux . Jamais la Commune n'obtiendra le bénéfice d'un verdict prononcé en sa faveur sous l'ancien régime contre le Seigneur féodal , Evêque de St Malo . A l'absolutisme relatif du Roi allait succéder l'absolutisme total des jacobins .

Le Conseil Municipal en action

Il est assez difficile de savoir jusqu'à quand l'abbé Janvier est resté Procureur de la Commune . Ce qui est certain c'est qu'en Aout 1790 , donc cinq mois après les premières élections , c'est Fleury qui est Maire et signe officiellement sous ce titre .

On sait que la constitution civile du clergé a été décrétée à Paris , malgré les réticences du Roi , le 12 Juil. 1790 ; on peut penser que l'abbé Janvier a jugé plus logique de rentrer dans l'ombre , comme la plupart de ses confrères , très favorables , au début , à la révolution . Il n'en est pas moins vrai que l'influence du clergé sur les habitants des campagnes va rester prépondérante jusqu' à notre époque .

Certains reprochent aux prêtres réfractaires d'avoir été les principaux responsables de la chouannerie qui va ensanglanter le Maine , l'Anjou , la Vendée , la Bretagne (pour ne parler que des provinces de l'ouest . Il est certain que les prêtres ont été souvent les aumôniers des chouans , mais les chouans se seraient battus pour leur liberté , même sans les prêtres ; ils avaient de bonnes raisons pour cela , même en dehors de la religion ou de la défense de la royauté .

Le Conseil Municipal va s'acquitter de ses fonctions avec diligence . Relevons quelques faits saillants de son calendrier :

20 Juin 1790 : La commune réclame , encore , son dû sur les procès pour rembourser un emprunt , payer les frais du procès , réparer l'église , reboiser . La direction du " Département" (nouvelle invention du gouvernement de Paris) ne veut rien payer du tout . On reparlera encore de ce procès , toujours sans succès , en 1858 ! ...

8 Aout 1790 : Des officiers municipaux sont entrés dans les suberges et cabarets à l'heure des vèpres pour une opération de contrôle . Il est en effet interdit de servir à boire à l'heure des offices . Ils sont entré chez Marie Foulon" demeurant vis à vis de la porte de l'église " ; ils y ont trouvé Michel Becel , époux de Marie Foulon et Julien Foulon , de Montervilly , buvant ensemble . Becel a répondu qu'ils étaient invités et ne payaient pas leur cidre . Ils ont du prendre la mouche et ont prié les officiers municipaux de se mêler de leurs affaires (le compte rendu ne dit pas dans quels termes !) , ce qui a valu aux buveurs une amende de six livres au profit de l'église .

Le même jour , le Conseil a constaté que le four de La Roche , appartenant à Michel Delanoë est une occasion de rixes , d'injures , de haines tenaces entre ceux qui veulent s'en servir tous en même temps . C'est Michel Delanoë qui en règlera l'usage

26 Septembre 1790 : Le Conseil Municipal désigne Pierre Fleury , Michel Deshayes et Jean Berthault pour contrôler ces fameux meuniers dont se plaignent les cahiers de doléances . Ce sont des trousseurs de cotillons réputés . On connaît la chanson de Marianne " qui s'en allait au moulin" montée sur " son âne Martin " . Ce sont des fripons (sauf le respect que l'on doit aux braves meuniers d'aujourd'hui) Le conseil n'y va pas par quatre chemins . Dès le 27 , avant que les intéressés aient eu le temps de se retourner , les vérificateurs sont en chasse , une chasse des plus fructueuses ; qu'on en juge :

Moulin de Lanviel , tenu par Mathurin Valera . On trouve son domestique , Joseph Marchand . La balance proche de la fenêtre vers le nord pèse plus que l'autre d'une once au moyen d'une pierre plate et longue d'environ trois , quatre pouces que le meunier avait fait attacher aux cordes . On remarque que , par un arrangement du balancier , plus le poids est lourd , moins la balance bouge . Un poids d'une livre entière en plus dans la balance ne change rien . A l'examen des poids , une pierre blanche de 58 livres est donnée pour 50 - Une de 45 livres - Une de 21 livres - Une de 18 livres pour 17 - Une de 13 livres pour 12 l.½ - Une pierre blanche de 1 livre ½ pour une livre - Une pierre d'½ livre pesait une once de plus . Explication de Marchand : il les a trouvées ainsi en entrant à Lanviel et ne les a pas changées . Il se retranche derrière le fait qu'il n'est qu'un employé ; ce n'est pas lui le patron . Obligation est faite de tout remettre en ordre avec les poids du Roy bien étalonnés .

Moulin de Laiguillon - On y trouve Pierre Tigier , fermier . Il semble que les poids sont justes mais la balance fausse de $\frac{1}{2}$ livre ; il n' y a probablement pas de mauvaise volonté , puisqu'il se sert de la même balance pour le blé et la farine . Cette observation permet de supposer que certains meuniers avaient deux balances : une pour peser le blé qu'on leur apportait et une autre pour la farine qu'ils livraient , le tout à leur avantage , bien entendu .

Moulin de la Fosse Noire : On y trouve Julien Detoc , domestique de Mathurin Valera (Probablement le même que celui de Lanviel) Il est au moulin depuis huit jours seulement . La balance est fausse de six livres , les poids sont faux et voilà pour les meuniers .

Ce même 26 Septembre 1790 , on examine le problème des puits et fontaines qui se trouvent au ras du sol , sans margelles . C'est un danger pour les hommes et les bêtes , mais plus encore pour les enfants et les étrangers . Ordre est donné de construire des margelles de 3 pieds de haut (à peu près 1 mètre)

Le même jour , on décide d'exploiter au profit de la commune l'excellente carrière du Pont du Secret qui n'a été exploitée jusque là que par des étrangers et négligée par l'ancien " général " de Beignon (Conseil municipal d'ancien régime) .

Toutes ces décisions prouvent de la part des nouveaux élus un réel désir de bien faire , une preuve de bon sens et d'intelligence . On est en droit de penser que le pays de Beignon était plus évolué intellectuellement que beaucoup d'autres , ainsi qu'en témoignent les nombreuses signatures du cahier de doléances .



Charles Armand Tuffin de la Rouërie

(Colonel Armand)

BEIGNON DANS LA
GUERRE CIVILE

Miniature de l'époque

Il serait injuste , nous l'avons vu , de prendre parti systématiquement pour la Monarchie ou la République. Les deux méthodes de gouvernement peuvent être excellentes néfastes ; cela dépend de ce que l'on en fait .

Ce qui est certain , c'est que la révolution provoque en Bretagne , en Vendée , en Normandie , en Anjou, dans le Lyonnais et ailleurs, une véritable guerre civile . Notre Morbihan fut un des points chaud de cette hâreur qui prit en Vendée l'allure d'un véritable génocide aussi monstrueux que plusieurs " Oradour sur Glane " .

Les premières opérations eurent lieu dans la région de Saint Brice en Coglès en Mars 1792 , sous l'impulsion du Marquis de la Rouërie , ancien compagne de Lafayette dans la guerre de libération des Etats Unis contre la couronne d'Angleterre . La Rouërie a fait probablement beaucoup plus pour Washington que Lafayette . S'il est moins connu , c'est surtout parcequ'il n'était pas Franc Maçon .

D'abord favorable à la révolution , il finit par devenir chouan , comme des milliers d'autres . Gravement malade , il était caché au château de la Guyomarsais et fut trahi par son médecin , Chevetel . Il mourut terrassé par la nouvelle de l'exécution du Roi qu'on avait pourtant voulu lui cacher . Les républicains poussèrent le sadisme jusqu'à déterrer son corps , à le décapiter et à jeter sa tête au milieu du salon où se tenaient ses amis . A la suite de cette affaire , 27 personnes furent guillotines , dont plusieurs jeunes femmes .

En Mars de cette même année 1793 , un décret de la Convention mobilisant 300 000 hommes déclencha un soulèvement populaire , en particulier dans le Morbihan et en Vendée .

L'idée de conscription provoque des réactions sans nuances : " ...Vous voulez faire marcher nos jeunes gens ?- Nous marcherons tous . Ou est la Nation ? Quelle vienne ; nous voulons la crocheter ! " (Histoire des insurrections de l'Ouest " Arch dep. I et V Tome 1 p; 307).

On peut s'étonner , au XX^e siècle , que l'idée de service militaire ait fait hurler de colère les jeunes bretons et leurs parents . Cela était pourtant tout à fait normal . Sous l'ancien régime , il n'y avait pas de service militaire tel qu'il est conçu aujourd'hui en France , artificiellement annobli par la coutume imposée et par une habile propéagande . N'oublions pas que " Patrie " et " Nation française " , c'est une invention de la révolution . Pour un breton la patrie , c'est la Bretagne . Beaucoup de Bretons , actuellement , acceptent la " citoyenneté française " , par la force des choses , mais revendiquant la nationalité bretonne .

Le service militaire n'avait été créé qu'en 1688 sous la dictature de Louis XIV , mais il restait limité à une milice , recrutée d'ailleurs très injustement parmi les plus pauvres . Les miliciens devaient rester chez eux . Ils n'avaient pas le droit de quitter leur commune sans autorisation pendant six ans , sous peine de fouet . C'est seulement en cas de guerre qu'ils pouvaient être enrégimentés . Et encore cette mobilisation était elle une violation du traité franco breton de 1532 , stipulant qu'un breton ne pourrait jamais être astreint à se battre hors des frontières bretonnes . A cette époque , l'ennemi en vue , c'était l'anglais . Qu'arriverait il si , très légalement , une jeune recrue s'avisait de se réclamer aujourd'hui de ce droit ? Il aurait peut être une chance d'être réformé pour aliénation mentale !

Les jeunes bretons n'avaient donc aucune envie d'aller se battre à l'étranger , sur les frontières du Rhin, pour un gouvernement qui chassait leurs prêtres , contre des ennemis inconnus qui ne leur avaient rien fait de mal . Alors , s'il fallait se battre , mieux valait se battre chez soi , pour défendre vraiment sa maison , son foyer contre des régiments " étrangers " qui venaient , par exemple de l'Hérel et se conduisaient comme des conquérants . Mourir pour mourir , mieux valait mourir sur sa terre et y défendre la vraie liberté , dont le Roi restait le symbole .

Cela explique les désertions en masse . Quand les recruteurs réussissaient à rassembler une troupe de conscrits,

elle fondait aussitôt comme neige au soleil d'étape en étape . Les marins eux même quittaient leurs navires .

En Vendée , les paysans suppliaient les nobles non émigrés de se mettre à leur tête , les menaçant même de mort si ils refusaient . Certains généraux de la chouannerie vendéenne , militaires de métier dans l'armée du Roi, de Charette , de La Rochejaquelin ont beaucoup hésité avant de prendre le commandement de ces paysans en colère . Ils savaient que l'affaire était très risquée .

Beaucoup de chefs chouans , et non des moindres , contrairement à ce que raconte l'histoire officielle , étaient des hommes du peuple , devenus généraux pour la circonstance , d'égal à égal avec les nobles : Cathelineau , ancien colporteur, Stofflet , ancien garde chasse .

C'est la Vendée pieuse , plus foncièrement royaliste que la Bretagne , qui a repris le flambeau après la mort du Marquis de la Rouërie . Ce n'est qu'après le désastre des vendéens à Savenay , le 23 Décembre 1793 que la chouannerie va enflammer la Bretagne , sauf le Finistère , sous la direction de Boishardy , jeune noble fougereais , de Jean Cottereau , dit Jean Chouan , ancien contrebandier du sel dans la région de Vitré , de Pierre Guillemot , agriculteur à Bignan , de Georges Cadoudal , la plus merveilleuse figure de la chouannerie, né d'une famille de paysans aisés près d'Auray . Cadoudal était un paisible clerc de notaire jusqu'au jour où ils en ont eu ras le bord de la révolution . Dieu sait pourtant qu'il l'avait accueillie avec enthousiasme cette révolution qui tournait à l'oppression!

En face des chouans , les troupes républicaines sont , en grande majorité, composées d'étrangers au pays , sauf quelques " kollaborateurs " fanatiques ou ambitieux .

On va voir à la tête de ces troupes Kleber , Hoche , Westermann , Bernadotte (futur Roi de Suède) , Rouget de l'Isle (auteur de la " Marseillaise ") et ce général Alsacien , Beysser , qui n'a jamais réalisé que le pays qu'il " pacifiait " s'écrivait Josselin et non " Chaucelin " (avec l'accent alsacien) .

Ainsi , on voulait envoyer les soldats bretons , enrôlés de force, se battre au bout du monde et on envoyait chez les bretons pour les mater des hommes qui venaient justement de ce bout du monde . C'était une véritable armée d'occupation . Cela devait nécessairement faire " Boum " et ...ça a fait " boum " !

Beignon dépendait administrativement du canton de Campénéac . Voici ce qu'écrivait , le 24 Oct. 1793 , le Maire de Campénéac , chargé de réunir pour le recrutement militaire les jeunes de son canton

" Le Maire de Campénéac a afit avertir les paroisses du canton....Les garçons d'Augan et de Campénéac s'y trouvent actuellement ; ceux de Beignon et de St Malo de Beignon ne se sont pas présentés quoi qu'avertis . Comme on a la liste des garçons bons à tirer dans les deux communes , peut on faire tirer les non comparants ? "

En principe , cet appel s'adressait aux jeunes entre 18 et 25 ans . On demandait des volontaires . Comme ils ne se présentaient pas , on mettait dans des chapeaux des papiers portant la mention " volontaire " . Ceux qui avaient la malchance de les tirer étaient déclarés " volontaires " .

Il semble bien qu'à Campénéac même , les choses ne marchent pas toutes seules . Le 16 Novembre , le Directoire du district écrit au sujet de cette première réquisition :

"le retard ne peut provenir que de la mauvaise volonté des pères et mères , des maîtres et maîtresses des jeunes gens de communes , notamment de celle de Campénéac..... Le Directoire arrêté de donner un réquisitoire au Commandant du détachement qui est en garnison à Ploërmel de commander 25 hommes pour se rendre demain au bourg de Campénéac où ils seront logés par les habitants dudit lieu et où ils séjourneront jusqu'à ce que les jeunes gens....se soient rendus au chef lieu de ce district..... Ordonné que la solde dudit détachement sera payée par les pères , mères , tuteurs , maîtres et maîtresses des jeunes gens signalés à la première réquisition sur le pied de 25 sols pour chaque fusilier et les autres suivant leur grade, à la charge dudit détachement d'obéir à toutes les réquisitions qui pourraient lui être ordonnées....." Arch dep.L 533

Cela rappelle quelque chose du cahier de doléances de 1789 qui se plaignait d'avoir à loger les troupes du Roi quand elles étaient de passage ; rien de neuf sous les soleils de la République .

Mais voici venir la guerre à Beignon même . A la fin de 1795 , des chouans circulaient couramment entre Paimpont et Carentoir , le long de l'Aff . Il ne semble pas que les pays visités aient eu à souffrir de leur brutalité .

La grand route , entre le Pont du Secret et le bourg, a été le théâtre d'un d'un des premiers grands combats du Morbihan le 17 Floréal , en II (3 Mai 1794) .

Voici le rapport , précédé de la réclamation du citoyen Durand , agent national provisoire . Comprendons bien que ceux qu'il appelle les brigands selon la terminologie révolutionnaire , ce sont en réalité les chouans .

" Séance du 17 Floréal , en 2° de la République , une et indivisible et où étaient les citoyens Pierre Fleury , Maire , Louis Fleury , Jean Frinsault , René Morin , Jean Berthault , officiers municipaux présents . Le citoyen Joseph Durand , agent national provisoire a dit :

" Citoyens , nous venons d'éprouver les fléaux de la guerre . Un bande de brigands est entrée Samedi dernier , 1^{er} du précédent , en cette commune et ont exercé leur brigandage particulièrement sur des patriotes prononcés : le citoyen Boisgontier et moi ont été particulièrement pillés et volés . Cette horde de brigands a nécessité la descente des troupes républicaines qui ont séjourné jusqu'à ce jour dans notre commune . Il me paraissait intéressant de constater les différents mouvements et événements qui ont eu lieu n'ayant pu le faire jusqu'à ce jour , ayant été continuellement en activité et occupé à faire exécuter les réquisitions à nous données verbalement par les commandants des troupes républicaines et a signé :

Durand , agent national provisoire

C'est la première fois que nous voyons intervenir ce Durand , agent national . Les " agents nationaux " avaient été institués par les Comités de Salut Public pour superviser les élus des communes à qui on ne pouvait faire confiance , compte tenu de leurs réticences , voire opposition, au tour que prenait la révolution . Ils étaient en réalité de véritables dictateurs locaux , investis des pleins pouvoirs avec tout ce que cela peut supposer de décisions arbitraires et de fanatisme républicain . C'est ce Durand qui a fait saccager l'église de Beignon . Dans l'affaire qui nous intéresse , c'est lui qui va s'occuper des réquisitions pour la troupe républicaine restée sur place après le combat . Remarquons aussi qu'il est solidaire de Boisgontier , l'ancien sénéchal de l'Evêque , passé à la révolution . C'est probablement Boisgontier qui a rédigé le compte rendu que nous allons lire ; nous avons en d'autres circonstances, la preuve que Durand est à peu près illétre . Voici ce qui s'est passé :

" Le 10 de ce mois le citoyen Hervault , courrier de dépêches venant de Plélan annonça en passant par le bourg qu'une horde brigantine menaçait Plélan et les

environs . De suite , la Municipalité s'assemble , fit battre la caisse et rassembler les citoyens qui se portèrent vers Plélan ; parvenus au Vau du loup , à un quart de lieu du bourg de Beignon , ils rencontrèrent le citoyen Cogranne s'en revenant de Plélan avec lequel ils rentrèrent après avoir assuré qu'il n'y avait rien à craindre à Plélan . Rentrés à Beignon , il fut établi des avant postes au moulin de Le Quihoux et au village du Plessis et on bivouaqua toute la nuit sans avoir fait aucune découverte . On mit aussi trois chevaux en réquisition pour porter les dépêches . Le 14 , un courrier venant de Plélan dit chez le citoyen Cogranne où il descendit vers cinq heures du matin que les brigands avaient pris la route de Maure et semblaient diriger leur marche vers Carentoir . Des commissaires furent envoyés à Plélan et ils apprirent de la municipalité de ce lieu que les brigands avaient couché au Tertre dans la commune de Guer et qu'ils étaient à cuire du pain .

Vers 10 heures le même jour , on annonça que les brigands arrivaient et , au même instant , ils entrèrent dans le bourg en criant : " Vive le Roy et la religion catholique !" ; ils se répandirent dans les différentes maisons du bourg , forcèrent la porte du citoyen Durand , entrèrent aussi chez le citoyen Boisgontier , forcèrent toutes les fermes et les pillèrent , brisèrent à coups de hache la porte de la maison commune , y prirent cinq à six mauvais fusils , coupèrent l'arbre de la Liberté en quatre morceaux . Environ une heure de l'après midi , les brigands se portèrent sur la Lande du bourg où il fut livré un combat entre eux et les gardes nationaux des différentes communes . Le combat fini , les brigands rentrèrent dans le bourg en chantant des hymnes et disant le chapelet et rentrèrent dans les maisons des différents particuliers où ils se mirent à boire et à manger . Vers deux heures et demie , trois heures de l'après midi , les brigands se portèrent vers la Lande de Coëtquidan jusqu'au domaine de Loulaye après avoir traversé le Pourpris d'où ils durent apercevoir les troupes républicaines descendant ladite Lande de Coëtquidan et venant vers Beignon . Ils se retirèrent dans la forêt de Paimpont par le chemin de la chaussée . Les troupes républicaines venant de Guer arrivèrent au bourg une demie heure après la sortie des brigands , rencontrèrent deux à la porte d'Echelard qu'ils immolèrent à leur juste courroux . Ils firent des perquisitions dans le bourg et , après s'être rangés en bataille , ils se mirent à la suite des brigands et les poursuivirent jusqu'au patis du Chenot où ils bivouaquèrent toute la nuit .

Vers six heures de l'après midi du même jour , il arriva dans la lande du Mete par le village de Treslan un détachement de cavalerie républicaine venant du côté de Floërmel ; ils furent à la découverte du côté de la forêt . Vers deux heures de l'après midi une troupe d'infanterie avec un canon venant aussi de Floërmel vint se rallier au détachement de cavalerie dans la lande du Mete où la plus grande partie resta toute la nuit . Il fut envoyé un détachement à la découverte dans le village du Canée vers lequel les brigands avaient dirigé leur marche . Vers neuf à dix heures du soir , il arriva à Beignon un régiment de recrues venant par la commune de St Malo de Beignon. Ils furent cantonnés dans le bourg . Le même soir on fit délivrer du foin et evoine que la troupe requit .

Le 15 , les troupes restèrent à Beignon et vers les huit heures , les commandants demandèrent un cheval et un guide qui leur furent sur le champ fournis.

Quelque temps après , ils demandèrent les officiers municipaux , Maire et Agent National et ils les accusèrent d'avoir signé une proclamation donnée à eux par les brigands . Cette proclamation devait exister dans la maison commune ; ils menacèrent de les fusiller s'ils ne la présentaient pas . Les inculpés répondirent qu'ils n'avaient ni vu ni entendu de proclamation , qu'ils n'avaient même pas parlé aux brigands . Ils furent conduits deux à deux à la maison commune puis , après avoir perquisitionné dans le bourg , sans rien trouver , ils forcèrent l'armoire (de la maison commune) dont ils n'avaient pas la clef . N'ayant rien trouvé , ils conduisirent les officiers municipaux et agent national devant les généraux à l'auberge du Lion d'Or. Après plusieurs interrogations , il les renvoyèrent vers six heures du soir . Le même jour , les généraux requirèrent la municipalité de leur fournir six couples de boeufs et de faire enterrer les morts qui se trouvaient au nombre de 16 (sans y comprendre les brigands).

Vers dix heures du matin , lesdits officiers furent requis de la part du citoyen commandant Sebatier de lui fournir un guide à cheval pour les conduire au village de Treslan à la demeure de Pierre Foulon , ce qui fut fait et quelque temps après , ledit Foulon fut amené au bourg et conduit devant les généraux et officiers assemblés . Après quoi ledit Foulon fut conduit dans le champ du Pourpris où il eut la tête tranchée .

Le 17 et le jour les troupes se sont retirées de notre commune vers trois heures de l'après midi et pendant tout le temps qu'elles y ont séjourné , elles ont disposé des bois de chauffage , écorces d'arbres , paille appartenant aux différents particuliers de notre commune ."

On sent cette narration racontée sur le vif , encore sous le coup de l'émotion , et probablement sous le contrôle vigilant de Durand . Il est intéressant de chercher quelques précisions sur ce combat dans d'autres sources que ce compte rendu dans le cahier des délibérations du Conseil Municipal (Archives dep).

Le Marquis de Bellevue dans son livre sur Paimpont nous apprend que de Puisaye a attaqué les troupes républicaines qui montaient du Pont du Secret pour faire leur jonction avec des troupes venant du Morbihan . Cela explique pourquoi le rassemblement des républicains a pu être aussi rapide . Si l'on en croit le récit que nous venons de lire , il se serait agi d'une petite affaire . En réalité ce combat fut assez important . Les républicains venant d'Ille et Vilaine comptaient trois mille fantassins et quatrevingt dix cavaliers . Les chouans étaient huit cents , fantassins et cavaliers . Le Marquis de Bellevue nous dit que "Puisaye victorieux de cette première armée (venant de Plélan) se porta à la rencontre de celle du général Avril (venant de Ploërmel) et le poursuivit jusqu'à Campénéac et coucha le soir avec son Etat major au manoir de Quéjou , tandis que l'arrière garde , avec Monsieur de la Tribonnière , couchait à Bernéan . "

Les deux récits ne concordent donc pas absolument .

Le lendemain , les chouans , pressés de retourner faire leurs foins , rentrèrent chez eux . La place était donc libre pour les républicains qui purent s'installer dans le pays . Ce fut donc une chaude affaire malgré sa brièveté .

Le général de Puisaye , qui commandait les chouans , connaissait parfaitement le pays . Le 28 Novembre 1793 , il avait échappé de peu à une attaque nocturne des troupes républicaines dans la forêt du Pertre , à l'Est de Vitré . Avec un ami , il était passé à Beignon en fugitif pour rejoindre Ploërmel . En arrivant en ville , il lut sur les murs des affiches qui le concernaient ; sa tête était mise à prix.... il était " Wanted " comme un vulgaire caow boy . Après avoir fait demi tour , ils s'étaient retrouvés , épuisés , avec leurs montures , à l'entrée du bourg de Beignon . Il eut la chance de tomber sur une maison amie qui l'hébergea avec son compagnon et les chevaux . Il est resté dans le pays pendant plusieurs jours , peu être une quinzaine . Il a probablement terminé son séjour au moulin de Lanviel . De Puisaye connaissait également Guer pour avoir séjourné au château de Coëtbo .

Ce général est un personnage assez trouble . Comme beaucoup , il avait approuvé la révolution , puis était venu en Bretagne où il réussit à se faire nommer général des troupes royalistes dans des conditions un peu obscures. Lors du combat de Mai 1794 , il avait rendez vous avec d'autres chefs chouans à Beignon mais quand ils arrivèrent tout le monde était parti . De Puisaye participa ensuite au débarquement de Quiberon , écrasé par Hoche , mais il réussit à tirer son épingle du jeu en rejoignant les bateaux anglais pendant que ses compagnons d'armes étaient fusillés à Vannes et à Auray . Il finit par se faire naturaliser anglais. Ses "Mémoires " se trouvent à la Bibliothèque de Londres . L'historien Georges Lenôtre dans son livre " La Mirlitantouille " nous dit que Puisaye a trouvé à Beignon un serviteur qui lui resta fidèle dans toutes ses campagnes . Ce garçon était un solide gaillard dont le nom de guerre était Laurent. La soeur de " Laurent " , Rose Gledel habitait rue Saint Louis à Rennes . Elle servait de courrier clandestin pour les chouans .

Donc , après le départ des chouans , les républicains reviennent en force , exigent les réquisitions de vivres et de fourrage. Durand a raconté que , pendant le passage des chouans , il s'était mis à l'abri . Il fait écrire sous sa dictée , dans le style un peu ridicule de l'époque :

" Plus riche en patriotisme que par les dons de la fortune , le pillage que les brigands firent chez moi lors de leur passage dans ce chef lieu de ma commune le 14 Floréal dernier me force à réclamer le bénéfice du décret de la Convention nationale . Si j'ai échappé à leur fureur , ce n'est pas qu'ils n'aient essayé de me tenir entre leurs griffes , mais l'Etre Suprême qui veille au salut de la République et de ceux qui lui sont attachés lui a encore conservé des défenseurs . Le certificat des autorités constituées que je joins à cette pétition avec le mémoire des pertes que j'ai éprouvées de la part de ces brigands vous justifieront de leurs bonnes intentions pour moi. Si la prudence ne m'avait pas obligé de me soustraire à leur rage et à leur cruauté...." (Arch dep. L 1235)

Suit la liste des pertes du citoyen Durand , écrite cette fois de sa main ; ce qui exige une traduction en clair:

" Etat des effets qui m'ont été volés le 14 Floréal dernier , l'an deux de la république française une indivisible . Savoir , premier article savoir :

En assignats de différents prix	300 livres
En gros sols et liards	20 "
Une recette pour la commune de Beignon	200 "

6 chemises de bonne toile	36 livres
Une paire de ciseaux et un canif	2 "
Une paire de draps de coton	5 "
La moitié d'un pot de graisse	4 " 16 sols
Un pain, galettes viande pou	7 "
3,10 s. Un demi de farine de blé noir	4 " 10 sols
Une bache où était la farine	4 "
Une barrique de cidre	3 "
Un fusil et une épée	15 "
Papier marqué environ	2 "
Un peloton de fil blanc	" 10
Une chopine environ d'eau de vie	2 "
Je certifie véritable Durand, agent national provisoire	

*Etat des effets qui me sont restés de la République Française une indivisible savoir première cartouche, une
 au assigna de d'argent prit... 500 "
 au gros sols et liae... 10 "
 une pesette pour la commune de Beignou 200 "
 6 chemise de bonne toile... 36 "
 une part de tout d'un ganit... 2 "
 une puce de gras de coton... 5 "
 La moitié d'un pot de graisse... 4 " 16 s
 au pain galet viande pure... 7 "
 un demi de farine de blé noir... 4 " 10 s
 une poche ou etel la farine... 4 "
 une barrique de cidre... 3 "
 un fusil et une épée... 15 "
 papier marqué environ... 2 "
 un peloton de fil blanc... 10 "
 une chopine environ d'eau de vie... 2 "
 je certifie véritable Durand agent national provisoire*



Le général Comte de Puisaye

Il est évident que les chouans étaient très bien renseignés . Ils ont cherché Durand et Boisgontier . Pas de traces , semble-t-il, de réclamations de la part de Boisgontier. En plus des deux chouans tués à la porte d'Echelard le seul qui ait été exécuté après jugement sommaire , c'est Pierre Foulon , des Treslan , sur le terrain du presbytère. Il est bien évident que l'on n'avait pas apporté de guillotine sur place pour une seule exécution . S'il a été décapité , ce fut certainement avec un de ces énormes sabres qui battaient les mollets des officiers dans les deux camps.

Cette exécution rapide était légale . Un arrêté du 1^o Juin 1793 autorisait les généraux à faire exécuter les condamnés à mort " dans tel lieu qu'il trouvera utile pour l'exemple....dans la ville où s'est tenu le juré d'accusation....autant que faire se peut dans les bourgs et les villages qui ont été le théâtre des émeutes et révoltes contre-révolutionnaires " .

Le Marquis de Bellevue raconte que deux jours après ce combat , un ivrogne de Thélouet nommé Martin rencontrant des dragons républicains les prit pour des royalistes et les accueillit au cri de " Vive le Roi ! " Le Pauvre ! Les dragons l'attachèrent à la queue d'un cheval et vinrent le fusiller à Beignon .

Cette affaire fut certainement la plus importante opération de guerre qui se déroula à Beignon pendant la révolution . Cependant les beignonnois vécurent encore des journées d'angoisse en Juin 1796 .

En ce mois de Messidor , en IV de la république , une colonne mobile poursuivait des chouans . Etrange poursuite , puisque les royalistes avançaient tranquillement de Guer à Ploërmel . Les républicains les suivaient à portée de fusil et personne tirait ni dans un camp ni dans l'autre. L'armée " catholique et royale " franchissait le pays paisiblement sans causer de dommages . Par contre les colonnes mobiles des généraux Simon et Crublier semèrent partout où elles passaient la terreur , le pillage , le viol et la mort . Ils prenaient les foulards au cou des femmes , les bagues à leurs doigts , fouillaient dans leurs poches pour y prendre de l'argent . Ces armées réquisitionnaient tout ce qu'elles voulaient , bien au delà de leurs besoins . Des quantités de boeufs furent emmenés à Plélan . Ces soudards passèrent à Guer , à St Malo de Beignon , à Caro , à Monterrein dont le château de la Haute Touche , appartenant à la famille du Boisbaudry fut pillé systématiquement ; tous les livres de la bibliothèque furent déchirés et éparpillés dans les bois . Les meubles furent brisés , aussi bien dans les fermes les plus modestes que dans les châteaux . Les répu-

blicains se sont comporté exactement comme une armée d'occupation en pays étranger , beaucoup plus sauvagement que les troupes de la Wermarcht pendant la dernière guerre . Gaillard lui même en était écoeuré ; il déclarait qu'une telle conduite n'était pas faite pour calmer les esprits mais au contraire pour fournir de nouveaux arguments et de nouvelles recrues à la rébellion .

Ces pillages furent tellement absurdes que les Maires de toutes les communes victimes adressèrent une plainte à Gaillard qui prit leur défense sans équivoque et envoya une réclamation très ferme au Ministère de la guerre .

Hoche répondit que les généraux Simon et Crublier étaient irréprochables , ce qui était manifestement faux puisqu'au mépris des lois , ils se servirent eux même . Ce général Hoche , dont on dit tant de bien dans les manuels scolaires, a couvert de son autorité les exactions de ces soldats indignes . Les indemnités qui furent finalement versées aux victimes étaient loin de compenser les pertes subies .

La liste des dégats sur Saint Malo de Beignon et Beignon est toujours là , témoin irréfutable , ainsi que les lettres qui honorent Gaillard , la réponse des généraux mis en cause , la réponse du Ministère, aux Archives départementales , Liasse L. 1234 . N'importe qui peut vérifier .

En voici des extraits , signés des Maires :

" Les seize et dixsept Floréal , quatrième année (5 et 6 Mai 1796).....agents et adjoints de Malo de Beignon (on n'avait plus le droit de parler des saints) il a passé dans notre commune la colonne mobile commandée par le général Simon , ladite colonne composée d'environ douze à quinze cents hommes dont la majeure partie a logé ici et ils ont pillé , volé et écrasé cet endroit malgré les représentations honnêtes des commandants et les notres. quoi qu'ayant obéi aux réquisitions qui viennent de nous être faites par l'Adjudant Général Simon et son adjoint Martin , suivant son bon en date de ce jour.....les soldats ont fait un tort irréparable sur notre commune et mis les habitants hors d'état de pouvoir vivre ni faire leur labeur par les vols , pillages et enfoncements qu'ils ont fait pour ainsi dire dans tous les endroits en disant qu'ils se foutaient des commandants et de nous , que tout leur appartenait et que tout ce qu'ils ne pouvaient pas emporter , ils allaient le brûler et mettre le cidre à couvrir s'ils ne pouvaient pas tout le boire , ce qu'ils ont fait , de sorte que nous avons évalué et estimé dans notre honneur , âme et conscience"

Suit la liste des victimes de St Malo de Beignon :
Citoyenne Loullier - Sébastien Orhand - citoyen Poirier-



Chousns à la veillée .



Noyades de Nantes (1793)



Chousns en embuscade . Gravure du XIX^e s.

Raouï Liallet - Veuve Hochet - Citoyen Delanöë - Toussaont Robert - Noël Foulon - Pierre Letort , adjoint - Anne Belamy - Malo Morin - Anns Joubert - Hilsaire Amice - Hypolite Prevet - Julien Rolland - Reine Nouvel, veuve Denis , de la Brousse - Citoyen Cogranne , de Beignon-citoyen Buis , de la Brousse - Joseph Vavasseur , de la Fosse Noire - Marie Vavasseur , de la Fosse Noire - Anne Foulon .

Ce qui a été pris : de l'argent à tout le monde , du linge , du cidre , de la viande , du bois , des moutons , des vêtements pour une somme totale de 4 500 livres .

A Beignon , mêmes pillages au détriment de : Michel Colin - Julien Delanöë - Jean Colin - Joseph et Pierre Morin - Joseph Guillaume - Michelle Launay - Pierre Tigier, tous de Launay . La liste est sensiblement la même qu'à St Melo de Beignon , plus des portes et meubles brisés , des poules , du beurre , etc ..etc ...Au total : 544 livres

Cette liste est d'ailleurs incomplète , puisqu'on trouve une lettre personnelle adressées à Gaillard par la Veuve Nozay . On lui demandait certainement des preuves que les membres de sa famille n'étaient pas émigrés . Elle répond , le 10 Juillet 1796 :

"....mes enfants sont tous chez moi actuellement , excepté un qui est détenu à Plélan depuis quatre mois et qui , comme j'ai lieu d'espérer sera vite relâché au premier jour ; je n'ai , hélas , d'émigré pour jamais que mon mari qui a été impunément assassiné à sa porte par la troupe républicaine"

Dans une autre lettre , quelques jours plus tard , elle reparle du " massacre " de son mari (Arch dep. L.1234)

Une lettre de Carnot , le fameux " organisateur " de la victoire , datée de Paris , 4 Messidor , an IV (23 Juin 1796) promet la punition des coupables , à condition qu'on puisse les identifier . Cela fait penser aux " bang " d'avions supersoniques dont on doit , pour être indemnisés , indiquer le numero de l'avion responsable !

Carnot confirme " la moralité et la bonne conduite " des généraux Simon et Crublier . Et pourtant le général Simon riait quand on se plaignait de ses soldats . Il menaçait Plisson , agent national de Caro : " de lui arracher sa chemise de dessus le cul en disant qu'il se foutait d'eux et du district....."

Dans cette triste affaire , l'attitude de Gaillard a été plus que correcte , courageuse . Il a adressé au général Hoche une longue lettre de réclamation contre les généraux coupables . En voici quelques extraits photocopiés:

Citoyen Général

Lettre de Gaillard
à ROCHE.

Vengeance et vengeance éclatante ou notre
pays est livré à toutes les horreurs de la vendée.

vous nous aviez, à votre passage ici, promis
deux cantonnemens pour Gues et Chauvion, ils eussent suffi
pour assurer la tranquillité du pays et pour détruire même le
germe de l'insurrection, et bien vos ordres n'ont point été
exécutés, au lieu de cette force protectrice et salutaire, notre
district est inondé d'hommes sans discipline et sans frein qui,
sous le nom de Colonnes mobiles, parcourent, au nombre de douze
à quinze fois, les pays où, avec 15 et 20 hommes on a fait
jusqu'à ce moment toutes les expéditions.

~~Et~~ sans aucun contact ni avec nous, ni avec
le Commandant de la force armée, ils ont levé des
Communes qui, depuis plus d'un an, forment ^{un pays paillard,} au point
toutes les Requisitions de grains, bœufs, bestiaux, fourrages
et autres objets que nous ne cessons de leur demander, qui
ont payé cher leurs contributions, leur emprunt ~~leur~~

Dans la seule petite Commune de Montéran, à une
lieue et demie de Ploërmel, on a levé 15 couples de bœufs,
qui formaient plus des trois quarts de ce qui en existait, on a
brûlé les portes, les fenêtres, les meubles de bois, volé le linge,
brûlé et les principaux effets, levé la viande et la bœuf de
provision et tous les autres plus pratiques Comestibles, l'empêché
à Reduit des familles entières à manger du pain sec, à rester
sans vêtements et à ne pouvoir continuer la culture de la
terre.

Le District a toujours été le plus paisible du
 Département, mais il ne faut que deux ou trois expéditions
 de ce genre pour porter le désespoir à son comble, pour
 occasionner une insurrection générale et pour vous faire perdre
 ainsi qu'à deux administrations et au gouvernement même la
 confiance du peuple.
 On ne peut plus se le dissimuler, les brigands sont
 aujourd'hui plus disciplinés que les troupes républicaines, les
 Rôdeurs d'ailleurs même voudraient se faire un titre pour capter
 la confiance du peuple et pour se présenter plus sûrement les
 fondemens de la République.

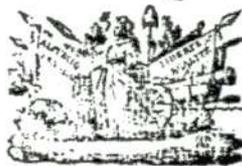
Vous joignons ici le tableau de particule
 les barreaux, pour vous mettre à l'aise de les poursuivre
 les coupables et nous en adressons copie au Directeur
 Exécutif, aux ministres et aux autres autorités
 civiles et militaires chargés de s'occuper avec nous
 au maintien de l'ordre et des lois.

Salut et fraternité.

Il semble bien que cette lettre, sans date, avec retures,
 sans en tête et sans signature soit le brouillon de la lettre
 adressée à Hoche. Elle se trouve aux Arch. dep. de Vannes

L. 1234

MORT
 PAIX TYRANS.



PAIX
 AUX CHAUVIÈRES

le 11 Brumaire l'an 2 de la République Française
 une et indivisible.

Il semble bien que ces dévastations ne sont pas exceptionnelles . Gaillard écrit dans la même lettre : "...Il ne passe pas un détachement de Rennes qu'il ne se débende dans la campagne , qu'il ne pille et ne commette une infinité d'excès dans les communes de Campénéac , Beignon et autres ..."

Dans cette même lettre , Gaillard fait allusion aux " horreurs de la Vendée " . En effet , la répression en Bretagne était encore bien douce à côté de ce qui s'était passé en Vendée en 1793 où " des membres sanglants et des enfants à la mamelle étaient portés en triomphe au bout des baïonnettes" (La Vendée-Vengé , par Reynald Secher . p; 172).

En face de ces colonnes mobiles , comment se comportent les chouans ? Nous avons vu qu'à Beignon ils cherchaient leurs adversaires . Il est certain qu'ils ont procédé parfois à des exécutions inopportunes . Ils n'étaient pas tous des petits saints, loin de là . Pierre Guillemot , " le roi de Bignan" , ripostait aux bleus qui ne faisaient pas de prisonniers, a fait exécuter 36 prisonniers parce qu'on avait exécuté de la même manière 18 des siens. Il a fait aussi fusiller deux de ses propres soldats qui avaient commis des pillages . Cela fait penser aux crimes commis pendant la dernière guerre au nom de la collaboration et de la résistance . Georges Cadoudal , lui libérait plutôt ceux qu'il avait pris , après leur avoir parfois donné un peu d'argent . Souvent , lorsque les chouans prenaient des paysans " collaborateurs " , plutôt pauvres bougres que réellement dangereux , ils se contentaient de leur couper les cheveux , ce qui était un déshonneur cette époque de longues tignasses . Voici ce que l'on chantait pour se moquer des bleus aux cheveux courts :

" Ils ont coupé leurs cheveux
Comme autrefois les ecclésiastiques
Leurs oreilles découvertes
Montrent qu'ils sont des ânes"

L'armée royaliste prenait , bien entendu , chaque fois qu'elle le pouvait, des vivres , de l'argent , du matériel à l'armée adverse . A certaines époques les blancs évoluaient dans le pays comme des poissons dans l'eau ; ils ne manquaient de rien . Beaucoup de recrues des armées républicaines passaient aux chouans pour être mieux nourris et mieux vêtus ; la conviction politique les laissait indifférents .

Les attaques de diligences étaient très fréquentes . Nous avons à ce sujet un rapport intéressant sur ce qui s'est passé le 7 Pluviose , an VII (5 Février 1799) entre Campénéac et Beignon , sur la grand route , aux buttes de Bernéant , probablement à un endroit où l'on voit encore les traces d'un chemin forestier sur la droite , en allant vers Campénéac , juste avant les grands virages à quatre voies . Une bande de vingt à vingt cinq " brigands " dont dix en uniforme de chasseurs républicains (peut être des déserteurs) , les autres "sans uniformes , mais tous bien armés....ont attaqué la diligence venant de Campénéac après avoir laissé passer les deux cavaliers chargés de la protection". Ils ont mis les pistolets sous le nez du conducteur et des passagers (deux officiers républicains) . Ils se sont contenté de prendre l'argent qui était dans les coffres sans maltraiter personne et ils ont laissé les voyageurs reprendre la route après avoir aussi pris les dépêches . La capture du courrier était en effet très importante dans les deux camps pour les renseignements qu'il pouvait fournir . Il semble que le chef de cette troupe était Saint Régent , un incorrigible farceur , ami de Cadoudal . C'est ce même Saint Régent (Pierrot de son nom de guerre) qui devait s'illustrer tristement un peu plus tard dans l'abominable attentat raté de la rue Saint Nicaise contre Bonaparte .

Une autre arrestation d'un courrier coute très cher à la commune de Beignon . Le 16 Octobre 1799 , quatre chouans arrêterent en plein bourg un courrier à cheval ; ils lui prirent son courrier , ses armes , son cheval et son uniforme . Le Général Michaud , furieux , voulut imposer à la commune une énorme amende de dix mille Francs . Les administrateurs réduisirent cette amende à 600 francs , répartie entre quatre personnes qui avaient des émigrés dans leur famille , entre autres la famille Frinault dont les descendants ont eu l'amabilité de communiquer une lettre d'un Frinault qui était interné à Rennes , à la tour " La Montagne " , anciennement tout " Le Bat " , en face de l'emplacement actuel des jardins publics de la Préfecture et rue des Fossés . Frinault , dont on reconnaît la signature sur les cahiers de doléances de 1789 remercie un administrateur de la commune de son amitié et du soin qu'il prend de sa femme et de ses enfants . Cette famille conserve un mandat d'arrêt du 11 Brumaire , an IX (2 Novembre 1800) contre Jean Becel , maréchal , 19 ans , demeurant à Launay, Jean Tigier , 28 ans , demeurant au bourg , Joseph Frinaud (lire certainement Frinault) , 18 ans , au bourg pour outrage à un fonctionnaire public . Il semble bien que Jean

Frinault était le fils du précédent , emprisonné à Rennes . Peut être ces inculpations firent elles suite à l'attaque du courrier . Les républicains étaient d'autant plus furieux que tout s'était passé en plein jour et que personne n'avait cherché à intervenir .

Beignon fut mis en état de siège ; cela n'était pas drôle . Voici les instructions de Michaud , datées de Pontivy , le 8 Messidor , an VII :

" En conformité avec l'article 10 de la Loi du 10 Juillet 1791 (vieux style) sur les places et postes militaires en état de siège , toute l'autorité dont les officiers civils sont revêtus par la constitution pour le maintien de l'ordre et de la police intérieure est transmis au commandement militaire qui doit l'exercer exclusivement sous sa responsabilité . D'après cette disposition , les Commandants des places et communes en état de siège se trouveront investis sous leur responsabilité personnelle de la sûreté de leur commune en place et du soin d'y maintenir l'ordre et la tranquillité . Ils ont le droit de prendre toutes les mesures qu'ils peuvent juger convenables . En conséquence , nulle mesure ne peut être prise dans une commune en état de siège par l'autorité administrative sans l'ordre exprès du commandement militaire et sans son approbation . Le commandant de la place doit délivrer tous les passeports , doit faire amener à son bureau de police tous les étrangers arrivant dans la place et tous ceux qu'il ne croit pas être en règle . C'est à lui de faire rendre compte par la municipalité et les agents de police de tout ce qui peut intéresser la sûreté de la commune en état de siège . Il doit toutes les fois qu'il le juge convenable assister aux délibérations municipales" (Arch. dep. I et V, L. 880

Si vous examinez attentivement les deux maisons situées à gauche de la route vers Ploërmel , vous pourrez remarquer deux petits trous carrés l'un en face de l'autre à droite et à gauche du petit passage qui conduit à la poste , à environ un mètre du sol . Ce sont certainement des meurtrières . Si on y plaçait des guetteurs avec un fusil , on s'en apercevrait qu'ils prennent la route en enfilade , dans les deux sens . Elles ont probablement été percées à cette époque par les troupes d'occupation . Il devait y en avoir d'autres à l'autre extrémité du bourg .

Période de véritable folie . Voici ce qu'écrivait le ministre Fouché , ancien religieux oratorien , futur Duc d'Otrante par la grâce de Napoléon , destructeur de croix

et d'églises , massacreur à Lyon , qui allait réussir à se faufiler comme Ministre de la police dans tous les régimes:

"Dans ce pays maudit , il ne peut y avoir que des coupables....Vous devez employer sans ménagements la Loi des otages ; elle vous permet d'emprisonner comme otages tous les suspects : aïeuls , pères , mères , frères ou soeurs des chouans . Elle autorise même à la fusiller s'ils essaient d'avoir recours à la fuite . Cette Loi est large ; élargissez la encore selon les besoins de la situation . Prenez sur vous , le pouvoir vous soutiendra dans vos efforts révolutionnaires."

Cette loi des otages est du 24 Messidor , an VII (12 Juillet 1799) .

Que de haine dans cette lettre qu'aurait pu signer un Feldkommandant pendant la dernière guerre .Elle émanait d'un breton , qui avait voté la mort du Roi ; il fut ministre de la police en 1799 , destitué en 1802 , Ministre de la police , sénateur et duc D'Otrante en 1804 , disgracié en 1810 , Ministre de la Police pendant les Cent jours , puis Ministre de Louis XVIII , Ambassadeur en 1815 , banni comme régicide (quand même !) en 1816 , mort colossalement riche à Triste en Italie , en 1820 .

N'oublions pas non plus les innombrables vexations imposées à tout le monde . Si vous ne portiez pas sur votre coiffure la cocarde tricolore , vous risquiez la prison . On punissait ceux qui , par dérision , la mettaient par derrière ou qui la dissimulaient derrière le ruban de leur chapeau .

Quant aux impôts , tellement exécrés sous l'ancien régime , ils n'avaient fait que croître et embellir . Les cahiers de doléances se plaignaient d'avoir à payer la douzième gerbe , soit un douzième de la récolte , nourrissons dire aujourd'hui un mois de salaire . Que pouvait on penser de cet arrêt de la Convention du 4 Germinal , an III (25 Mars 1795) qui dit :

" Article 1° - Le cinquième de tous les grains farines et légumes secs existant dans les départements , districts et communes affectés aux approvisionnements des armées et de la commune de Paris est en réquisition.

Article III - Les quatre cinquièmes des quantités trouvées seront laissées à la disposition des propriétaires .

Article IV - L'autre cinquième sera sur le champ réparti de la manière suivante :

La moitié restera entre les mains de propriétaires à la réquisition des municipalités , qui en disposeront suivant les

besoins . L'autre moitié sera portée tout de suite dans les magasins de la République pour servir à l'approvisionnement des armées et de la commune de Paris."

Ce quatrième article , c'est l'illustration même du centralisme dont nous souffrons encore aujourd'hui ; et que penser de cette obligation faite aux producteurs de stocker chez eux une marchandise qu'on leur prend . Ce n'était vraiment pas la peine d'avoir fait la révolution pour en arriver là !

Que penser aussi de ces généraux républicains qui habillent leurs hommes en chouans pour leur faire piller des fermes afin de brouiller les cartes et de discréditer la cause des royalistes . C'est exactement comme si , de nos jours , on faisait placer une bombe par des C.R.S. en attribuent le coup au F.L.B. . Cela s'est fait ; l'histoire le prouve...et il arrive que l'histoire se renouvelle .

Voici ce qu'écrivait de Josselin le 12 Frimaire , an II (3 Déc . 1793) le commissaire du département :

" Je prie et requiers l'administration du district de Josselin de faire délivrer un habit complet d'uniforme , une chemise , une paire de bas , un chapeau et une paire de souliers au citoyen Julien Le Quinqi dont j'ai absolument besoin pour m'accompagner dans mon expédition de Bignan et autres lieux , son déguisement étant nécessaire pour faire capturer les ennemis du bien public ..."

(Arch dep . L.533)

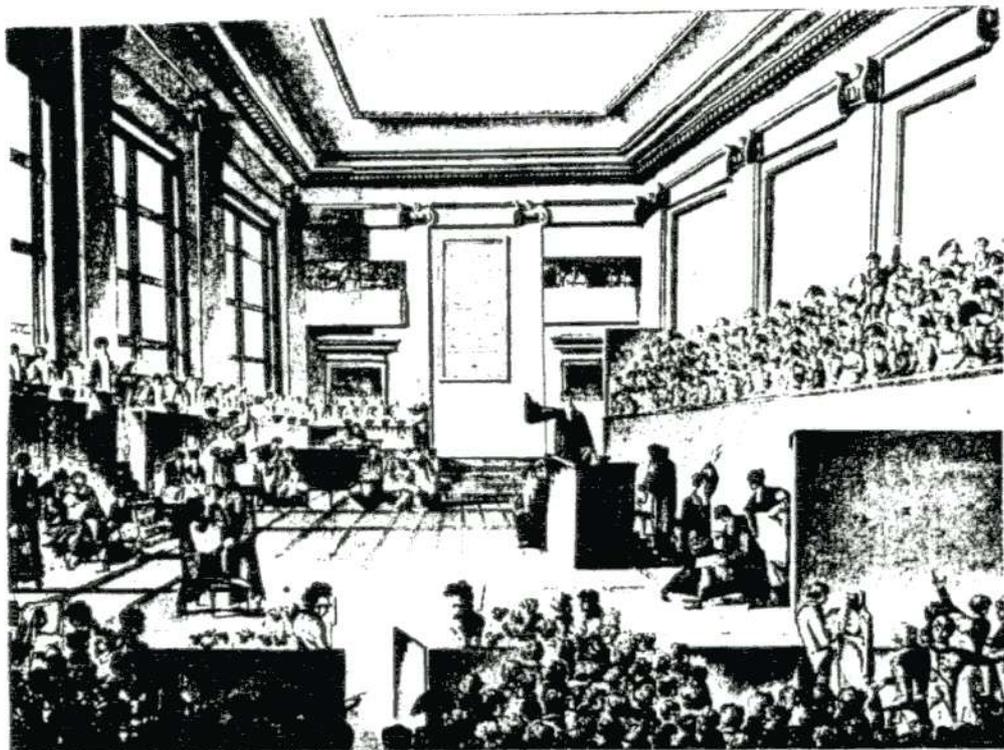
Il s'agit bien d'un déguisement .

Dans ce ciel d'orage brillèrent cependant des éclaircies . En 1795 , chefs chouans et républicains se rencontrèrent près de Rennes pour étudier une paix . Pendant cette trop courte trêve , les royalistes se montrèrent au grand jour . Guillemot , le " roi de Bignan " ; accompagné de son cousin Ives Le thiais , Georges Cadoudal et bien d'autres passèrent à Ploërmel et Beignon pour se rendre à Rennes , portant fièrement les insignes d'officiers royalistes , ceinture blanche autour du corps et cocarde blanche au chapeau . Ce fut un voyage triomphal dans une foule en délire qui les acclamait , espérant la restauration des États de Bretagne , garantie de leur vraie liberté et la paix , la paix tant souhaitée .

Fasse le ciel que de pareilles horreurs fratricides ne reviennent plus jamais chez nous , ni ailleurs . Malheureusement notre monde en folie grouille de toutes ces guerres internes pour le fric ou l'orgueil . Comment ne pas penser à notre soeur irlandaise , déchirée depuis des siècles par le gouvernement centralisateur de Londres .



Georges Cadoudal .



Procès de Georges Cadoudal (1804). Aquarelle d'A. de Polignac qui était lui même accusé et fut gracié par Napoléon , devenu Empereur depuis quelques semaines .

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.
" Droits de l'Homme " art 10

LES PRETRES BEIGNONNAIS DANS LA TEMPETE

Après 1789, nous allons voir la révolution évoluer de la simple transformation politique au drame, à la folie du sang, à l'apologie du meurtre et de l'injustice.

Le 8 Novembre 1789, les biens d'Eglise qui représentaient une fortune énorme avaient été confisqués. Ce projet de nationalisation des biens duc clergé avait déjà été envisagé sous le règne de Louis XV mais s'était heurté à l'opposition du haut clergé issu de la grande noblesse. Cela n'aurait pourtant pas été la première fois que le pouvoir civil aurait renfloué ses caisses avec les biens de l'Eglise. Ce fut un des motifs d'anéantissement des Templiers par Philippe Le Bel.

Si le haut clergé, particulièrement concerné protesta, à tort ou à raison, contre cette décision, il va de soi que le petit clergé des paroisses qui n'avait rien à perdre, accepta, parfois même avec complaisance, de se défaire d'objets de valeur pour le service de la collectivité.

Les Bretons ont confié aux Recteurs, aux vicaires le soin de gérer leurs affaires temporelles en les mettant à la tête de leurs municipalités. A première vue, cela peut nous surprendre au XX^e siècle. Pourtant, c'est une réaction normale. Ce fut le cas à Beignon, à St Malo de Beignon, à Guer. En effet, qui est instruit dans les petites communautés ? Les intendants de la noblesse et du haut clergé. De ceux là, on n'en veut plus ; les cahiers de doléances l'ont prouvé. Ce sont pourtant ces gens là, rejetés par le peuple, qui vont se retrouver administrateurs de la révolution, par exemple Boisgontier, ancien intendant des Evêques, rédacteur du cahier de doléances fantaisiste dont nous avons parlé. Que reste-t-il

en qui on puisse avoir confiance ou au moins qui soit capable de lire , d'écrire , de rencontrer des personnages importants ? - Les Recteurs et les Vicaires . Ne croyons pas , cependant , que les paysans étaient aussi incultes qu'on a voulu le dire , sous l'Ancien Régime . Depuis longtemps déjà , l'Eglise avait fait un gros effort pour répandre un minimum d'instruction . Il y avait une école à St Malo de Beignon , sous le patronage de l'Evêque . Beaucoup en avaient certainement profité . Au bas des cahiers de doléances , les signatures sont lisibles et nombreuses ; il n'y a pas une de ces croix qui dénotent les illétrés .

Les prêtres vont donc prendre les responsabilités avant de les transmettre aux laïcs quand les nouvelles lois rendront leur situation intenable . C'est à partir du 12 Juillet 1790 que les choses vont commencer à se gâter . A cette date , et malgré l'opposition farouche du Roi , les nouveaux dirigeants vont exiger des prêtres le serment de fidélité à la Constitution .

De prime abord , cela n'a rien de choquant . Le prêtre est un citoyen comme les autres . Quand il n'y a pas de contradiction entre la loi civile et la loi évangélique , il n'a aucune raison de refuser le serment ; mais , en réalité , ce serment là soumet la religion à la juridiction du pouvoir civil . Or , la Constitution est inspirée des principes philosophiques du XVIII^e siècle . Ils sont loin de garantir les conceptions religieuses de l'Eglise catholique .

Beaucoup de prêtres , au début , avaient accepté de prêter le serment , en toute loyauté et sans problème de conscience . L'abbé Le Coz , qui allait devenir Evêque constitutionnel de Rennes est resté toute sa vie convaincu qu'il n'avait nullement trahi son sacerdoce . Il a défendu sa position contre vents et marées et n'a jamais renié sa foi comme beaucoup d'autres allaient le faire . Il est mort Evêque de Besançon , en règle avec l'Eglise . C'est un cas très particulier .

Le Vatican a d'abord hésité à condamner le serment laïc des prêtres . Il s'y est décidé le 11 Mars 1791 . En effet , le gouvernement français avait décrété que les Evêques et Curés , ou Recteurs seraient élus par des corps électoraux , comme cela se pratiquait , entre chrétiens , dans l'Eglise primitive ; mais dans l'optique de la révolution française , les prêtres devenaient des fonctionnaires de l'Etat , payés par l'Etat , diseurs de messes , distributeurs de sacrements , faiseurs de sermons, soumis davantage aux idées nouvelles qu'à l'Evangile . Cette idée de faire

élire les responsables de l'Eglise par tous les " citoyens " croyants ou non (voire même adversaires de la religion) est aussi aberrante que si l'on demandait à des chrétiens de voter pour élire un rabbin ou un grand mufti ou si , de nos jours , on demandait aux immigrés musulmans de voter pour élire le Curé de la paroisse où ils résident .

Le nouveau régime , avec une grandiloquence naïve , touchant souvent au burlesque , s'attribuait une infailibilité auprès de laquelle celle de Rome n'était que bricole de vieille bigotte . Les Evêques ne devaient plus s'adresser au Vatican pour obtenir l'investiture canonique .

L'Etat va même s'arroger le droit de déclarer nuls les voeux religieux . D'après un relevé du 1^o Déc . 1790 , une seule religieuse sur 560 profite de la loi pour rentrer dans " le monde " . (Cf " Diocèse de Vannes au XIX^o s" par Cl Lenglois , p. 325) . Au nom de la Liberté (!) on va en arriver à chasser les religieuses des couvents où elles voulaient rester , sous prétexte que leurs familles les auraient contraintes à embrasser la vie monastique . Ces expulsées , contraintes par la force de sortir de leurs cloîtres et de quitter l'habit religieux , n'ont rien eu de plus pressé que de reconstituer à deux ou trois , parfois dans leurs familles , des petites communautés plus ou moins clandestines pour servir les malades et les pauvres , ouvrant parfois des écoles pour gagner leur pain ; plusieurs se sont retrouvées en prison et ont connu l'honneur de mourir sur la guillotine pour être restées fidèles à ces voeux , soit disant forcés .

Aussitôt après la promulgation de la bulle du Pape condamnant le serment civique , beaucoup de ceux qui avaient juré se rétractèrent . Ils reçurent l'ordre de cesser leur Ministère et de quitter leur paroisse . Les prêtres nommés par les administrateurs devaient les remplacer mais il y eut , particulièrement en Bretagne et en Vendée , si peu de jureurs qu'il n'y avait plus de prêtres pour desservir les paroisses . Ce sont des moines , chassés de leurs couvents , plus facilement jureurs que les membres du clergé séculier , qui vont occuper les postes vacants . Du coup , les fidèles ne mettaient plus les pieds à l'église . On vit même des officiers obliger leurs hommes à assister à la messe pour encourager les paroissiens récalcitrants et ne pas perdre la face . Le 13 Février 1791 , 1500 paysans ont marché sur Vannes en chantant des cantiques pour réclamer leurs prêtres . Ils furent refoulés violemment par la troupe... j'allais écrire par les C.R.S. !

Comment va réagir le clergé de Beignon et de St Malo de Beignon ?- A Beignon , pas de problème , c'est un refus catégorique . Voici , mot pour mot , le rapport envoyé à Ploërmel par le Maire Fleury . Lettre datée du 13 Février 1791 :

" Je vous prévient que Monsieur Christophe Janvier , doyen de Beignon , après sa grand messe a remonté sur le dernier gradin de l'autel , a déclaré qu'il ne jurerait point , qu'il (ne) peut le faire vu la décision du Pape . Monsieur Augustin François Regnault , Vicaire de notre paroisse a déclaré hautement en son Prône qu'il ne prêterait pas le serment..." (Arch. Dep. L.861).

C'est la rapport bref et net du Maire qui écrit encore trois mois plus tard (17 Mai 1791) au Procureur Syndic de Ploërmel , Gaillard de la Touche :

" Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 15 de ce mois . Pour nous y conformer , nous vous prévenons que Dimanche dernier, Monsieur Janvier , notre Recteur, monta en chaire à la poste commune (probablement la post communion) et annonça au peuple une bulle du Pape qu'il lut de mot à autre. Il annonça ensuite un mandement de l'Evêque de St Malo , dont il lut les dernières dispositions . Nous sommes , avec respect.....etc .."(Arch dep. L 1229) .

Fleury fait allusion à un mandement de l'Evêque de St Malo . Il faut se souvenir qu'à l'époque , il n'y avait plus , officiellement , d'Evêque de St Malo . Les maitres du nouveau régime avaient eu l'idée d'inventer les départements , limitant les Evêchés aux limites de ces départements .

Une autre lettre du même Fleury , du 21 Mai 1791 , quatre jours après la précédente, nous montre à quel point cette constitution civile du clergé apportait le trouble et l'équivoque dans le pays . Il écrit :

"En répondant à votre lettre du 15 du présent mois , notre intention n'a jamais été d'être les dénonciateurs de Monsieur Janvier , doyen de Beignon ; mais nous savions que nous devions répondre à votre lettre que vous nous faisiez l'honneur de nous écrire . Nous n'avons rien à reprocher à notre Doyen . Nos opinions religieuses ne nous permettent pas d'en accepter un autre . C'est pourquoi nous nous joignons à toute la paroisse pour demander qu'il nous reste..." (Arch. Dep. L 1229)

Tout est très clair . La paroisse veut garder son " doyen " . Malheureusement , la loi , c'est la loi et nous allons avoir la preuve qu'elle est inacceptable . Le Pape avait raison . Le 5 Mai , Fleury copie et signe (pour extrait conforme) une délibération du Conseil Municipal , complétée par une autre copie plus complète dont voici le texte :

" Le citoyen Jérôme Michel Rivière , nommé à la cure de Beignon par l'Assemblée électorale du District nous ayant notifié le 1^o de Mai 1793 , second de la République française , qu'il prêterait le serment ordonné par la loi du 14 Aout 1792 , le Dimanche 5 du courant , nous, Maire et officiers municipaux , nous sommes transportés à l'église paroissiale où nous avons entendu le susdit citoyen curé prononcer le serment tel qu'il est prescrit par la loi , sans aucune restriction ni modification ; et nous avons consigné l'acte sur nos registres ainsi que de son installation ; fait en la salle des assemblées et délibérations de la commune le 5 Mai 1793 , l'an 2 de la république française...." (Arch. Dep . L 861)

Un autre certificist nous apprend que :

"Le citoyen Rivière est monté en chaire et a juré d'être fidèle à la Nation et à la Loi , de maintenir de tous son pouvoir la constitution civile du clergé, la Liberté et l' Egalité ou de mourir en les défendant..."

Comme chaleur humaine , c'est assez réussi . Le prêtre jureur a donc été installé comme un simple fonctionnaire public , selon le bon plaisir de la république . Revenons maintenant un peu en arrière et nous allons découvrir une situation au moins délicate , peut être dramatique .

Le Maire , Fleury , qui , nous l'avons vu , ne cache pas ses convictions religieuses est obligé par ses fonctions de cacher un abbé Fleury , lui aussi , carme . Un extrait du registre des délibérations du Directoire du département du Morbihan en date du 19 Juillet 1791 nous parle de "dénouciation d'un cidevant carme , nommé Fleury , venu de Loudun dans les paroisses de Beignon où et dans les paroisses voisines il cause des troubles et de la fermentation par des menées et prédications anticonstitutionnelles ." . Le Directoire " ...arrête que ledit religieux carme nommé Fleury devra quitter la paroisse de Beignon dans les 24 heures et se retirer dans la ville de Lorient dans les trois jours" sous peine d'être expulsé par la garde nationale et toute autre force armée pour ce requise." (Arch Dep. L. 1229)

L'exil à Lorient , cela équivalait à une arrestation suivie d'un envoi sur les pontons de Rochefort qui n'auraient rien eu à envier aux camps de la mort des Nazis, quand ce n'était pas le bagne de la Guyane ou la guillotine , tout simplement . Les plus heureux réussissaient à passer en Espagne où ils continuaient à servir dans les paroisses en attendant des jours meilleurs pour rentrer chez eux .

Un autre billet très court daté du 19 Juillet 1791, de Vannes, porte la mention " moine incendiaire " et ordonne également l'expulsion de Beignon dans les mêmes délais (Arch dep. L.1229).

Comment va réagir Fleury , Maire , devant cette mesure d'expulsion qui concerne peut être un de ses proches parents ? Il répond , le 24 Juillet :"

"....Le sieur Fleury a disparu depuis son retour dans cette paroisse qui est son pays natal et où il demeurait dans sa famille ; il n'a fait qu'un sermon dans notre paroisse et il n'y a rien débité contre la constitution . Quant à Monsieur le Doyen , il est momentanément dans cette paroisse et le plus souvent , il est absent..." Arch dep. L 1229)

Que restait il à faire aux réfractaires ? Se cacher, errer de ferme en ferme , de cache en cache , comme le jeune abbé Gabriel Deshayes , lui aussi natif de Beignon. Plus les années vont passer , plus la persécution va devenir cruelle . Il faudra se cacher le jour , marcher la nuit , célébrer la messe , baptiser dans le coin d'un champ , du côté du Plessis ou ailleurs , se cacher dans une maison amie , à la Lande , par exemple où la cache est toujours là. C'est une véritable et poignante émotion de retrouver après deux siècles ce trou à rats intact , dans lequel se sont réfugié des proscrits , prêtres ou autres . La porte par laquelle on entrait dans la maison équipée d'une cache donnait directement sur les bois et les champs , sans passer par l'entrée principale . On pouvait donc discrètement retrouver la famille d'accueil , se reposer , diner , bavarder autour d'une bolée et aussi, à l'heure convenue célébrer la messe avec les invités venus en grand secret . Seuls les guetteurs restaient dehors . Sur un cri de la chouette , dans les mains en cornet , tout disparaissait , ornements et célébrant jusqu'à ce que l'alerte soit passée .

Comme toujours dans ce genre de bouleversements , comme pendant la dernière guerre quand les résistants se

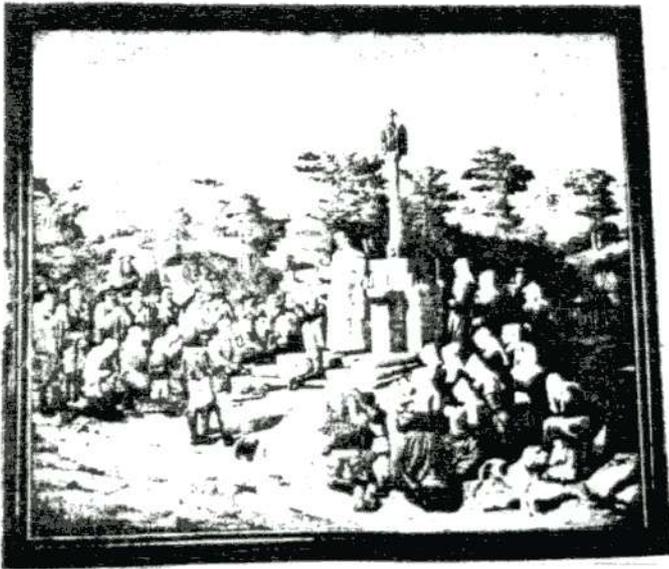
cachés : des miliciens ou de la Gestapo , il fallait craindre les dénonciations qui menaient à la mort , non seulement les prêtres , mais aussi leurs hôtes .

Les deux prêtres de Beignon et le Père Deshayes , plus heureux que certains de leurs collègues de Guer ou de Campénéac , ont toujours réussi à passer entre les mailles du filet . Situation dramatique pour les élus dont le devoir était de rester en place pour protéger leur commune , se trouvant , par la force des choses mêlés à une administration dont ils ne pouvaient pas toujours approuver les décrets . Les messes célébrées par les prêtres proscrits étaient de beaucoup les plus fréquentées en dépit du danger . Bien entendu , les offrandes devaient aller aux prêtres cachés et non aux prêtres nommés par l'Etat .

Plus tard , dans les périodes de très grande crise , les " jureurs " furent souvent traqués et exécutés par les chouans qui les considéraient comme des traitres . En Vendée , on les appelait " les curés bleu blanc rouge " . L'Evêque assermenté de Quimper , Audrein , fut assassiné un jour qu'il allait conférer la confirmation . On lui reprochait surtout d'avoir voté la mort du Roy . La situation du clergé , jureur ou non , ne fut pas toujours la même de 1791 à 1800 . Il y eut après la mort de Robespierre, fin de la Terreur , le 9 Thermidor , en II (27 Juillet 1794 une période d'accalmie . Les prêtres proscrits purent se montrer prudemment jusqu'au jour où la persécution, liée le plus souvent à un réveil de la chouannerie , les obligea à se cacher de nouveau . En 1794 , les prêtres assermentés eux même furent mis en demeure de renoncer à leur sacerdoce et de se marier; certains ont contracté , souvent avec leur servante , un mariage simulé pour sauver leur peau . A Rennes , le sinistre Carrier (celui des noyades de Nantes) qui trônait dans le Parlement de Bretagne , bonnet phrygien en tête , fit arrêter Monseigneur Le Coz et le fit emprisonner au Mont Saint Michel avec des chouans , qui menaçaient , eux aussi , de faire un mauvais parti à leur codétenu , Evêque assermenté . (Histoire de la révolution en Bretagne par Du Chatellier , Tome 2 p.134).

Beaucoup de jureurs ne demandaient pas mieux que de jeter leur froc aux orties . Les républicains eux même , étaient souvent choqués de la tenue de certains ecclésiastiques, partisans de la révolution, qui fréquentaient les tavernes et menaient joyeuse vie . Il ne faut pas généraliser ; à la fin de la période sanglante de la révolution , plusieurs assermentés avaient rétracté leur serment et rejoint la troupe des martyrs pour la Foi .

Patsait. de Gaultaise



Messe de chousens , en plein air , à Bignan .

Certains furent torturés , comme ce malheureux abbé Barre qui , le 5 Mai 1793 fut massacré en public....
 " ...ces barbares lui coupèrent à coups de sabre les joues et le gras des bras , des cuisses et des jambes , ainsi que les oreilles , de manière que son corps n'était qu'une plaie . Il se tenait encore debout et il ne tomba que lorsqu'on lui eut coupé les jarrets . Ils le hachèrent ainsi en pièces , dans le jardin d'une suberge, et promenèrent ensuite ses membres dans le bourg au bout d'une baïonnette. " (Histoire de la persécution religieuse en Bretagne par l'abbé Tresvaux du Fraval , Tome 1 , p. 452)

C'est Adolphe Crein qui évoque l'insoutenable histoire d'un médecin cannibale de la région de Rennes , fanatique révolutionnaire , qui invita un de ses amis à venir manger chez lui le coeur roti d'un malheureux prêtre .

Certes , il y avait des républicains honnêtes et bons. Le père Deshayes reçut un jour , par l'intermédiaire de ses parents , l'avertissement d'un soldat républicain qui l'avait reconnu sans le dénoncer , afin qu'il soit plus prudent à l'avenir .

Jetons maintenant un coup d'oeil du côté des administrateurs de la révolution . Lisons les lettres de Gaillardé, syndic de Ploërmel . De son vrai nom Gaillardé de la Touche était né à Josselin . Il est très connu dans l'histoire révolutionnaire de la région . Les liasses conservées aux Archives contiennent des centaines de documents signés de son nom . Il fut , avant la révolution , représentant du Roy à Ploërmel , puis procureur syndic pour la révolution. Pendant un temps , accusé de fédéralisme (nous dirions aujourd'hui d'esprit autonomiste) , il fut emprisonné par Prieur de la Marne . Une de ses lettres parle de "l'infâme Robespierre " . Libéré , il reprit ses fonctions et devint sous l'Empire le premier sous préfet de Ploërmel .

Après avoir pourchassé les prêtres fidèles (alors que son frère , prêtre réfractaire , était réfugié à Jersey) , il saura "s'adapter" très habilement aux événements pour tirer son épingle du jeu . Il écrit , le 2 Février 1791 , parlant de l'abbé Janvier qui a refusé le serment :

".... jusqu'à cette circonstance ici , le Recteur s'était bien montré et malgré ce qu'il a pu dire , la fermentation n'est pas grande dans les environs..."

Il écrit à un de ses collègues , le 18 Avril 1791 qu'il espérait ".... toujours avoir un plus grand nombre de ser-

ments... , mais nous n'avons que quatre ecclésiastiques qui ont satisfait à la loi ; tous les autres s'y sont refusés... il y a plusieurs ecclésiastiques qui sont indécis s'ils doivent faire le serment et la crainte de s'attirer à dos tous leurs confrères et d'être en but aux effets de leur rage (car la passion s'en mêle et ces messieurs haïssent bien pour l'ordinaire) les empêche de se prononcer . L'arrivée de notre Evêque pourrait faire un bon effet sur eux . Je crois à propos d'attendre cet instant pour nommer aux paroisses , afin que les nouveaux élus puissent être de suite installés et mis en fonction.... " Arch dep. L. 861

Gaillard allait être fort déçu . Voici comment fut accueilli cet Evêque jureur sur lequel il comptait :

" Les électeurs réunis à Vannes le 27 Mars 1791 élirent comme Evêque du Morbihan Monsieur Le Masle, curé d'Herbignac . Celui ci accepta avec empressement , se fit sacrer à Paris et fit son entrée à Vannes le 21 Mai , au milieu d'un piteux cortège composé seulement des corps administratifs , des employés du gouvernement et de quelques patriotes exaltés . La vraie population vannetaise s'était abstenue de participer à cette cérémonie sacrilège . C'est ainsi que le schisme fut consommé dans le diocèse de Vannes" (Les prêtres fidèles de l'Evêché de Vannes sous la révolution par J.M. Cadic - Revue de Bretagne de Vendée et d'Anjou , année 1901 , 1^o semestre) .

A Saint Malo de Beignon , les choses sont très différentes...Elles porteraient même à rire si les circonstances étaient moins dramatiques .

Gaillard se plaint que les prêtres refusent de jurer et qu'il n'y en a que quatre à l'avoir fait dans son district . Quatre sur cinquante sept ! . Parmi ces quatre , deux sont de Saint Malo de Beignon . Le Recteur se dégonfle complètement et son vicaire récrimine....parcequ'il ne reçoit pas sa paye !

Nous trouvons une première lettre de Monsieur Maguet , Maire et Recteur de St Malo de Beignon . Aucun commentaire ne vaut la reproduction exacte de cette correspondance :

" St Malo de Beignon , 20 Février 1791.

Monsieur ,

En exécution de l'ordre que je reçois par votre ministère de me conformer au décret du 26 Décembre qui m'oblige, comme vous me le rappelez de dénoncer dans la huitaine après la publication les ecclésiastiques de notre paroisse qui n'ont pas prêté le serment , je déclare que , quant à moi , qui suis Recteur et Maire , j'ai prêté ledit serment

BILLETTS DE BANQUE DE L'EPOQUE
REVOLUTIONNAIRE

(Imprimés sur une seule face)

Hypothèque sur les domaines nationaux.

ASSIGNAT
de cent francs.

Série
2495. *Berton*

N^o
1558.

Créé le 18 nivose l'an 3^e de la République française.

LA LOI
PUNIT
LE
MORT
LE
CONTR
FAC
TEUR.

LA
NATION
RECOM
PENSE
LE
CITOY
EN
TEUR.

400⁰ série 1581 N^o 1530 400⁰

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

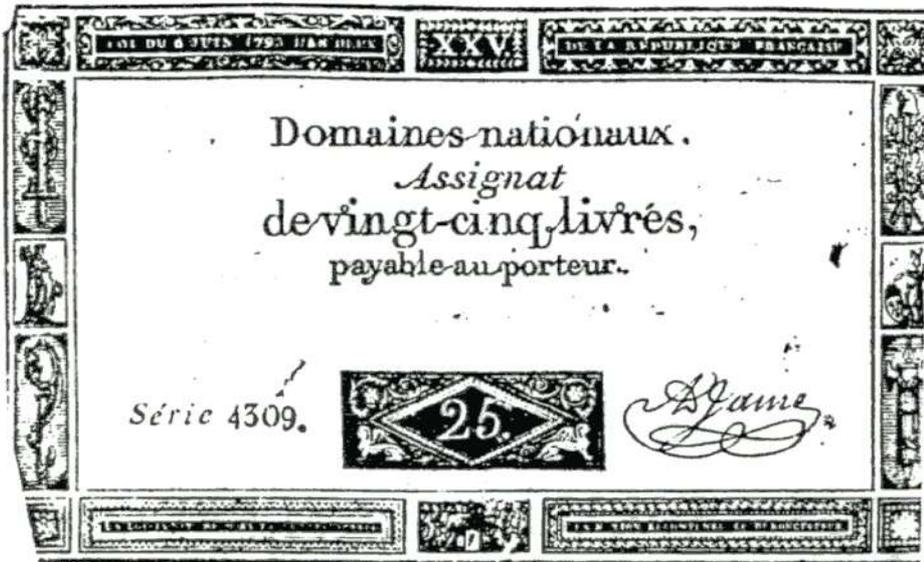
Assignat
de quatre cents livres.

de la création du 21^o 1793
hypothéqué sur les

des propriétés de la République;
Domaines Nationaux.

teupin

400⁰ N^o 1530 série 1381 400⁰



Remarquer les assignats de 15 sols qui portent les fleurs de lys, symbole du Roy et la mention : " la Nation, la Loi, le Roi ." et, respectivement, l'an 1^o et l'an 4^o de la République ".

Il s'agit probablement de ces faux assignats apportés à pleins sacs par les chousans pour déprécier la monnaie officielle .

On préférerait souvent les faux assignats, remboursables par le roi (si la monarchie avait été rétablie) ; les vrais n'inspiraient pas confiance .

(Voir la Lettre de l'abbé Mæguet , page 53)

et vous en avez reçu au Directoire le certificat . Il n'y a pas dans cette paroisse d'autre ecclésiastique que Monsieur Grandhomme , notre curé (entendre Curé au sans de Vicaire) , il ne l'a pas encore prêté.
Je vous certifie que l'adresse de l'Assemblée nationale qui nous est parvenue le 13 du courant a été lue à la grande messe paroissiale de ce jour Dimanche 20 dudit mois.
Je ne manquerai pas de notifier aux électeurs de notre paroisse la future nomination de l'Evêque de Vannes le 6 Mars.
Je reçois , Monsieur , dans ce moment les deux ordonnances du département . Je dois sans doute cette prompte expédition à vos bontés ordinaires pour moi . Si elles pouvaient s'étendre jusqu'au trésorier de votre caisse , je vous prierais , Monsieur , de l'engager plus d'espèces et moins d'assignats qui ne peuvent me servir ici ni être envoyés ailleurs qu'en perdant beaucoup.
.....Comme je suis hors d'état d'aller en route surtout par un temps aussi dur , je donne pouvoir à Monsieur Grandhomme de recevoir pour moi mon traitement"

Cette lettre demande quelques explications . Il y est question de la nomination du nouvel Evêque de Vannes pour le 6 Mars ; or l'étude de J.M. Cadic citée plus haut nous apprend que le 6 Mars " ...les électeurs furent convoqués à Vannes....à l'effet d'élire un Evêque constitutionnel . La majorité des suffrages s'étant portée sur Monsieur Guégen , curé de Pontivy et député , celui ci fut proclamé Evêque du Morbihan . Mais Monsieur Guégen , éclairé par les avis du Pape qu'il avait consulté , refusa le fardeau qu'on voulait lui imposer et rétracta même le serment qu'il avait eu la faiblesse de prêter."

Nous remarquons aussi que le Recteur fonctionnaire demande à être payé en espèces sonnantes et trébuchantes . Il n'avait pas confiance dans la valeur des billets de banque émis par l'Etat ...avec raison .

Quelques jours plus tard , c'est l'abbé Grandhomme qui écrit , le 28 Février :

" Monsieur ,

Les difficultés que j'ai éprouvées pour faire enregistrer ma déclaration de prêter le serment Dimanche prochain , attendu que notre secrétaire greffier se trouvait toujours absent quand il fallait le recevoir , jointes au voyage qu'il m'a fallu faire chez mon père à sept lieues d'ici pour me procurer mes lettres de cure , ont retardé l'envoi de ma requête au département , car je vous avoue qu'on n'est pas vu d'un bon oeil dans nos cantons lorsqu'on

a prêté le serment ou qu'on se dispose à le faire , mais moi , plus intéressé à réunir la double qualité de bon prêtre et de bon citoyen qu'à plaire aux cidevant nobles , car je vois que l'aristocratie a plus de part que la religion dans le refus que l'on fait du serment et que l'on ne compte pour rien l'obligation que l'on a d'obéir aux souverains lorsqu'ils ne commandent rien de contraire à la foi . Depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir , j'ai examiné sérieusement la constitution civile du clergé , je ne crains pas de le dire , avec une certaine prévention ; j'y ai vu la primauté du Pape bien établie ; il y est qualifié , comme chez tous les... (2 mots illisibles) de chef visible de l'Eglise . Je l'ai fait entendre à plusieurs de mes confrères ; aussi deux déjà comme moi ont fait leur déclaration de prêter le serment ; ils ne sont pas de notre district , mais de celui de Montfort . Je vous prie de faire passer ma requête au département et d'en demander une prompte expédition car pourtant si on ne veut pas me regarder ni me traiter comme vicaire , je ne me croirai pas obligé à la loi qui m'ordonne le serment.

signé : Grandhomme , Vicaire . "

L'abbé Maguet était âgé de près de 70 ans , c'est certainement pour cela qu'il ne peut pas se déplacer facilement . On sent chez Monsieur Grandhomme un tempérament plus combatif et plus jeune . Il veut bien prêter le serment , mais donnant , donnant . Dans une seconde lettre du 14 Mars 1791 , il écrit :

" Monsieur ,

Vous m'aviez fait espérer que dans la semaine où j'avais envoyé votre requête , elle devait être expédiée . Voici la troisième semaine et je n'en reçois point d'expédition . Je l'attendais pour envoyer le certificat de ma prestation de serment . Il est probable que l'on ne veut point de mon serment . Cependant il en vaut bien un autre et j'étais bien disposé à le faire parceque plus j'approfondis la matière , moins j'y vois de difficultés , mais je crois qu'on ne peut pas trouver mauvais qu'avant de faire un serment , qui aujourd'hui expose le jureur aux injures , aux calomnies et à la haine d'un certain public , je m'assure si j'y suis tenu et je ne crois pas qu'on m'y oblige si je ne suis pas traité comme fonctionnaire public . Au département de Vannes , quelqu'un s'est trouvé dans le même cas que moi ; il a été payé ; il serait bien étonnant que , m'offrant à satisfaire à la loi , je ne profite pas comme un autre du bénéfice de la loi ; je dirais mieux plutôt qu'un autre qui s'y montre rebelle . Le départe-

Arch. Dep. Mab. L. 867

Alcérinet le 12 juin 1791

Alcyonides L. 13.

Mon cher Loutou et mon ami

« Nos Prêtres sont le diable après avoir mangé le bon Dieu, il ne tiout pas à eux que nous ne soions assassinés
 leur façon, si te recommande l'affaire de en chantée,
 d'ailleurs nous le lui? est le plus dangereux, le plus —
 abominant et le plus perfide de tous. »

il vient d'intervenir ~~en~~ ^{de} ~~la~~ ^{de} ~~part~~ ^{de} dans l'affaire de
 nos Lecturiers de Ouelle en la voie de l'écuyer De Caro, le
 Doyen de l'écuyer de Guer, le fondeur de l'écuyer de Campeneau, —
 Filtbert de l'écuyer ^{Auguste} de Guer et j'espère Doien de Ouelle
 tout d'écuyer de prise de Corps.

..... qu'on pourchasse ou capture en
 la voie; car c'est un grand braillard qui mène
 une fermentation considérable dans cette paroisse
 et qui tendrait faire un mauvais parti à notre
 nouveau curé.

Quelques extraits de la lettre de Gaillard à la poursuite des
prêtres réfractaires .

----- Ne manquez pas notre prestre maubec

ici toutes femmes et autres qui tiennent les
propos contre les prestres Constitutionels sont huit jours en
prison, et on ne fait point de grace. les Dames même
subiraient la loi si elles avaient l'imprudence de se
compromettre à ce point là. mais à la plus part on
leurs insinue le plus pur patriotisme. Bon sois
mon cher ami, je t'embrasse. Ma Cousine et les
enfants et suis ton fidèle et tendre ami Gaillard



Le bonnet phrygien, écrasant le clergé .
Encrier révolutionnaire
Musée Carnavalet .

ment du Morbihan eut il expédié à la requête par un neant (souligné dans le texte), je vous serais bien obligé de me l'envoyer avec mes lettres de curé .
Je vous serai toujours reconnaissant de la bonne volonté que vous m'avez marquée .

J'ai l'honneur d'être avec estime et respect , Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur .

signé : Grandhomme , le Nihiliste. "

Etrange signature . Il ne signe plus : Vicaire mais nihiliste. Que veut il dire ? Ou bien qu'on le considère pour rien (en latin " nihil " signifie " rien ") ou bien veut il dire qu'il ne croit plus à grand chose au point de vue religieux ? Les nihilistes sont , au terme philosophique du mot , des anarchistes .

Le destinataire de ces lettres de St Malo de Beignon , c'est notre procureur syndic , Gaillard . Il se démène tant qu'il peut pour attraper les réfractaires qui lui donnent bien du souci . Il écrit , lui aussi , parfois même sur le ton de la plaisanterie à un de ses parents , une longue missive dont voici un des principaux passages :

"Ploërmel , le 12 Juin 1791

Mon cher tonton et bon ami,

Nos prêtres font le diable après avoir mangé le Bon Dieu. Il ne tient pas à eux que nous ne soyons assassinés de leur façon . Je te recommande l'affaire de Monsieur Maubec . Delivre nous de lui . C'est le plus dangereux , le plus perfide de tous . Quand nous l'aurons perdu , les autres seront infiniment moins à craindre , feront moins de mal et nous parviendrons au moins à en arrêter le progrès...

Il vient d'intervenir un décret dans l'affaire de nos lecturiers de bulle (ceux qui lisent en chaire les bulles du Pape). Monsieur Le Noë , Recteur de Caro , Le Breton , Recteur de Guer , Le Ponte , Recteur de Campénéac , Frillar Recteur d'Augan et Janvier , Doyen de Beignon sont décrétés de prise de corps . Monsieur Favrot , Vicaire à Campénéac et Maubec , avocat à Ploërmel décrétés d'assigné.... Il faudra qu'on pourchasse ou capture Monsieur Le Noë car c'est un grand braillard qui met une fermentation considérable dans cette paroisse et qui ferait faire un mauvais parti à notre Curé . Ce Le Noë est encore aujourd'hui à CaroS'il reste chez lui , il sera capturé sûrement cette semaine ou au plus tard de demain en huit ; il fera ce qu'il pourra pour nous attirer du tapage ; ce sera un choc à supporter car il faut absolument le désarçonner et les ramener à la raison.....

" Ne manque pas notre prêtre Maubec....Ici , toutes femmes et autres qui tiennent des propos contre les prêtres constitutionnels font huit jours de prison et on ne fait point de grâce . Les Dames même subiraient la loi si elles avaient l'imprudenc e de se compromettre à ce point là, mais , à la plupart , on leur insinue le plus pur patriotisme....."

C'est ainsi que l'on concevait la Liberté en 1791 !

Parfois Gaillard sait se montrer magnanime . Il ne semble pas qu'il ait fait exécuter quelqu'un . Il faut lui rendre cette justice . Il écrit longuement à un de ses collègues pour demander une attestation en faveur d'un religieux Carme exilé en Espagne . Ce proscrit risque d'être refoulé s'il ne présente pas à l'ambassade certains papiers officiels.

Une série de lettres de Gaillard nous renseigne sur ses difficultés avec les prêtres réfractaires , même lorsque la persécution était relativement indulgente .

Le 6 Février 1792 , il écrit que les habitants de Campénéac manifestent violemment contre le prêtre jureur . Les jeunes de 14 et 15 ans , "dont la fille du Maire, frappent contre les portes de l'église pendant les vêpres le sonneur de cloches ne paraît pas à l'église pour les offices ...il laisse au curé le soin de dire la messe et de sonner les cloches.... Cette Municipalité (de Campénéac) soutient par sous main tout ce qu'elle devrait proscrire ; tous les municipaux n'assistent qu'aux offices des prêtres réfractaires....."

Le 13 Février 1792 , il se plaint que l'on répande dans les paroisses des catéchismes " ...propres à séduire les gens simples , à exciter de plus en plus le fanatisme.."

"Un paquet de dix a été envoyé , il y a quinze jours dans la paroisse de Beignon avec une lettre anonyme et sans date...."

Il recopie cette lettre . En voici le texte :

" Mon cher ami ,

Voilà un petit catéchisme que je vous envoie .J'espère qu'il fera le même changement chez vous que chez moi . Avant que de le voir , j'étais dans l'erreur aussi bien que vous . Je l'ai lu par curiosité ; je l'ai relu et médité. En le rapprochant de mon acte de Foi , du Symbole des Apôtres , des Commandements de Dieu , j'ai découvert mon erreur . J'en demande à Dieu pardon . Puissiez vous en faire autant que moi ."

Cette lettre a certainement été écrite par un de ces

nombreux prêtres écartelés entre leur conscience de citoyen favorable au progrès et leur conscience de prêtres fidèles à leur sacerdoce .

Gaillard précise ensuite :

".....Le Maire de Beignon, qui nous a fait cet envoi, nous annonce qu'il en a encore trouvé cinq autres dans un patis ou lande près d'un village de cette paroisse ..."

Il explique ensuite que les prêtres fréquentent les rassemblements publics et les marchés pour y faire leur distribution , mais , ajoute - t - il "....nous n'avons pu jusqu'à présent en acquérir les preuves ."

Le 11 Avril 1792 , il parle de " l'affaire de Beignon " et des difficultés qu'il rencontre pour " faire mouvoir cette machine correctionnelle ". Il y a maintenant des preuves contre les prêtres de Beignon , mais les preuves contre les religieuses sont signalées parBoisgontier !, l'ancien homme lige de l'Evêque .

Boisgontier écrit :

" Nous sommes informés que deux bonnes soeurs des paroisses de Beignon et de St Malo de Beignon répandent dans ces paroisses le venin du fanatisme le plus dangereux. Nous sommes d'avis de les déporter , mais nous ne savons pas si , au Port Louis , il se trouve des places pour les femmes "

Reprenons la lettre de Gaillard : "...Le prêtre Deshayes a été condamnéaux dépens seulement quoi qu'il fut , en entre autres faits , prouvé qu'il avait dit au prône à la messe matine que l'Assemblée Nationale était composée de 300 fripons..."

Le 21 Juin 1792 , Gaillard parle encore des prêtres de Beignon , dont le procès a trainé en longueur: "... le juge de paix de Campénéac qui a instruit ces procédures a dit que les assesseurs l'ont forcé à prononcer contre son avis, que l'impunité s'en est suivie et on veut encore surcharger de ces frais la caisse publiqueJ'ai écrit au greffier du Juge de paix de Ploërmel ; je lui ai parlé 20 fois ; j'ai même fait suspendre le mandat de son traitement jusqu'à avoir eu copie de ces procédures . Je n'ai pu obtenir même une réponse ..."

Ces regrets de Gaillard nous prouvent que bien souvent les fonctionnaires chargés de faire appliquer la loi ne le faisaient qu'avec répugnance parceque cela choquait leurs convictions les plus profondes . Quelques années plus tard , en pleine Terreur , même les fonctionnaires les plus zélés seront parfois emprisonnés , ; c'est ce qui est arrivé à Gaillard lui même, pour peu de temps , il est vrai, et avec une promotion en plus . Du modeste district de Ploërmel ,

il va se trouver propulsé à Vannes à la direction du département .

Ces preuves dont il parle , nous allons les retrouver dans la même liasse que beaucoup de ses lettres qu'on vient de lire , aux Archives départementales , L. 260

Voici quelques brefs extraits d'une grande affiche manuscrite , de 30 cm sur 45 , placardée à Beignon et arrachée par les administrateurs :

" ...ils vous proposent aujourd'hui un nouveau serment dans le dessin de vous rendre participants de leur schisme et apostasie , mais défiez vous en , il est criminel et dangereux ; une simple explication va vous en faire connaître le venin et le poison :

Liberté : Jurer de soutenir la liberté , c'est jurer que le divorce est permis.... c'est jurer que les religieux et religieuses et les prêtres même peuvent se marier, comme quelques uns l'ont déjà fait , malgré les vœux solennels... c'est jurer qu'on peut embrasser toute sorte de religion , c'est à dire qu'on peut être juif , protestant, mahométan , idolâtre , enfin tout excepté catholique romain dont on a juré la perte et l'extinction , c'est jurer d'approuver tous les crimes et persécutions jusqu'ici enfantés par la liberté .

Egalité : Jurer de soutenir l'égalité , c'est jurer que le Pape n'est pas supérieur aux Evêques , les Evêques aux Prêtres , les Prêtres aux simples fidèles , ce qui est directement opposé à la foi....

qu'un pauvre artisan ose se comparer à un mince et faible administrateur de district , bientôt il lui fera sentir avec la fierté qui convient à ces êtres orgueilleux l'infinie distance qui se trouve entre eux....

c'est le même serment que vos pasteurs ont refusé et pour le refus duquel ils sont bannis et persécutés et prêts à souffrir la mort , s'il le faut , pour la plus grande gloire de Dieu ."

C'est vraiment un peu simpliste comme argumentation , mais voici le texte complet de ce que Gaillard appelle probablement un " catéchisme " . Ce petit papier est rédigé sous la forme que nous connaissions jadis pour les " Commandements de Dieu et de l'Eglise " . Cette profession de foi comprenant à chaque ligne une ritournelle sonore permettant de mieux graver le texte dans la mémoire , donc de ne plus avoir en main de texte compromettant.

Maximes de l'église cath., apost., et romaine.
 à l'usage des fidèles dans les temps de schisme et de persécution
 aux hommes et autres, mais à Dieu préférentiellement.
 une foi tu professeras, celle de tout unguement.
 au pape tu te soumettras, aux évêques également.
 En eux seuls tu reconnaîtras l'église et son gouvernement.
 aux vrais pasteurs tu montreras un inviolable attachement.
 Deux seuls toujours tu recevras les sacrements et l'enseignement.
 des schismatiques tu fuiras nesses, fuiras également.
 à eux ne te confesseras qu'en cas de mort unguement.
 et même alors ne le feras qu'en de faut d'autres absolument.
 devant eux ne te marieras, tu n'auras pas de sacrement.
 et dans ta maison tu prieras, si tu ne le peux autrement.
 des intus tu déploreras le pitoyable aveuglement.
 avec soin tu le garderas de le fouiller par leur serment.
 pour tes persécuteurs n'auras ni haine ni ressentiment.
 mais à Dieu tu demanderas leur conversion sincèrement.
 pour ta foi tu glorifieras d'endurer toute patience.
 à sa perte prièreras les gens, la mort et son tourment.
 dans tes souffrances tu prieras un Dieu couronné justement.
 et par tes pleurs déploreras de tes péchés le schisme.
 ces maximes enseigneras à tes enfants soigneusement.

Photocopie du " petit catéchisme " qu'on trouveit dans les lendes
 de Beignon .

La persécution religieuse causa au sein même des familles des situations invraisemblables . Nous avons vu que l'abbé Gaillard de la Touche , frère du Procureur syndic, vicaire à N.D. du Roncier à Josselin est allé mourir de misère à Jersey en 1794 . Il est curieux de remarquer que Gaillard , père d'une nombreuse famille a toujours donné à ses enfants des noms chrétiens au lieu de les affubler , selon le calendrier républicain de noms tirés de l'histoire romaine ou de la nature , ce qui donnait , par exemple, Vache pour Geneviève , Cochon pour Catherine , Bouc pour Florent , Chien pour Noël . Une de ses filles s'appela tout bonnement Joséphine et non Frêne , probablement pour flatter Napoléon Bonaparte , époux de Joséphine Tascher de la Pagerie , veuve de Beauharnais .

Les termes même des proclamations nous montrent à quel point de tension pouvaient arriver les esprits . Le 19 Janvier 1794 , l'administrateur Elie , à Josselin , annonça au gouvernement qu'il fait fermer l'église de Josselin , il écrit :

" ...à huit heures demain matin , les sans - culottes décrieront Jésus en abattant ses potences . Les fanatiques rugiront , mais un détachement du 4° Bataillon de l'Hérault et du 3° Bataillon d'Arras nous soutiendront et ça ira." . A Beignon , c'est Durand , "agent national" qui fait abattre la croix du clocher et y placer le fameux bonnet phrygien que l'on retrouve pendant la révolution chaque fois qu'il y a meurtres et cruautés . (Comment peut on avoir eu l'idée saugrenue de marier au 20° siècle , de nos jours , le Bonnet phrygien avec la Croix de Lorraine , emblème du Général de Gaulle ???!!!)

Dans certaines périodes d'accalmie , les réfractaires pouvaient reparaître au grand jour . Il fallait alors prouver qu'ils n'avaient pas émigré ; d'où ces attestations qui nous donnent du clergé de Beignon une fiche signalétique intéressante , délivrée par la municipalité le 27 Floréal , an III (8 Avril 1795)

Le citoyen Christophe Janvier , Recteur de ladite paroisse , âgé de 72 ans ; taille de cinq pieds quatre pouces (1 m 75) , cheveux blonds , sourcils blonds , nez gros , menton rond , yeux bleus , bouche moyenne , visage rond plein et vermeil , front carré et élevé , réside et a résidé sans interruption depuis plus de 28 ans tant dans la maison presbytérale dudit Beignon que dans celle de Marie Anne Herviult située dans le bourg...La dite attestation faite à la demande dudit Christophe Janvier .

Le citoyen Augustin Regnault , prêtre , âgé de 42 ans , taille de cinq pieds , un pouce (1 m 65) , cheveux et sourcils noirs , yeux gris , nez long , menton fourché , bouche moyenne , réside et a résidé depuis plus de 16 ans tant dans la maison presbytérale dudit Beignon que dans celle de Marie Anne Herviult située dans le bourg ...

Le citoyen Gabriel Deshayes , âgé de 33 ans , taille de cinq pieds quatre pouces (1 m -75) , cheveux et sourcils noirs , yeux bruns , nez gros allongé , bouche moyenne , visage ovale , pâle et un peu marqué de verolle , front bas , réside et a résidé depuis et y compris 1791 , vieux style , en la maison du citoyen Michel Deshayes , son père , bourg et commune de Beignon .

Ces attestations demandent quelques commentaires . Il est curieux de remarquer que l'abbé Janvier , qui avait cependant refusé le serment et avait été poursuivi comme réfractaire est toujours considéré comme " Recteur de la dite paroisse " . Notons aussi que la " verolle " dont il est question à propos du Père Deshayes , n'a rien à voir avec une maladie vénérienne ; il s'agit de la varicelle , maladie bénigne à notre époque , mais qui faisait des ravages dans la population et laissait sur le visage des traces ineffaçables .

A remarquer aussi le courage de Marie Anne Hervault qui cachait chez elle les deux prêtres , au risque de sa vie , certainement avec la complicité du Conseil Municipal . Rien ne peut prouver que les deux témoignages soient rigoureusement exacts . En effet le 14 Mars 1792 le Père Deshayes se trouvait à Jersey pour recevoir l'ordination sacerdotale des mains de Monseigneur Le Mintier , Evêque émigré de Tréguier .

On retrouve également la trace du Recteur et Maire de St Malo de Beignon , l'abbé Maguet , qui avait prêté serment , nous l'avons vu . Son nom figure dans la liste des prisonniers à Josselin en Messidor et Thermidor , An II (Juillet 1794) . Il n'est plus sur la liste après le 2 Fructidor , en II (Sept 1794) . Avait il rétracté son serment ? A-t-il été libéré ? Est il mort ? (Il avait alors 73 ans) - Pas de réponse actuellement . Pas de nouvelles de l'abbé Grandhomme .

Paradoxalement , après le 15 Aout 1801 , début du Concordat entre le Pape et le gouvernement français , fin de la persécution religieuse et de la chouannerie officielle , ce furent souvent les Evêques émigrés qui refusèrent de se soumettre aux accords conclus avec le Vatican au nom d'une fidélité absolue au passé , donnant ainsi naissance à un véritable schisme qui a encore de nos jours quelques adeptes en Vendée , " La petite Eglise " .

Dans un souci de pacification , le Pape avait accepté une certaine forme de constitution civile du clergé tout en évitant la soumission de l'Eglise à l'Etat sur le plan doctrinal . Les Evêques devenaient une sorte de courroie de transmission entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux , ce qui ne manquait pas dans bien des cas de créer une situation très ambiguë . Monseigneur de Pancemont , Evêque de Vannes , grand admirateur de Bonaparte , a parfois joué le rôle d'indicateur de police , informant le gouvernement du loyalisme plus ou moins total de certains curés

et de certaines paroisses . Cela n'aboutissait pas, bien entendu aux horreurs des dénonciations de la révolution , mais des punitions pouvaient être prises en accord avec le pouvoir civil .

D'autre part , les Evêques prirent position en faveur de la conscription alors que la désertion était encore courante , malgré les sanctions contre les familles des insoumis . Certains prêtres et Maires approuvaient encore le refus du service militaire , mais l'Evêque le considérait comme un péché ; bien entendu , cette prise de position faisait tout à fait l'affaire des militaires . Le Curé d'Ars avait été déserteur ; il disait avec humour à la fin de sa vie que l'oncle (Napoléon I°) l'aurait fait fusiller et que le neveu (Napoléon III) lui décernait une légion d'honneur qu'il s'est empressé de vendre pour donner l'argent aux pauvres . Cette intervention de l'Eglise dans le service militaire explique comment les jeunes ont pu se résigner à partir faire une guerre qui ne les concernait pas . Ils étaient persuadés , souvent avec raison , qu'ils ne reviendraient jamais . Ils pleuraient en pleurant , comme en témoignent de nombreuses chansons de conscrits , après avoir rédigé leur testament . Ils détestaient en général Napoléon , mais ils croyaient obéir à la volonté de Dieu , exprimée par les prêtres .

Napoléon Bonaparte fut le grand gagnant du Concordat .

A Beignon , l'abbé Regnault écrit à son Evêque , en 1830 une lettre , au demeurant fort respectueuse , lui reprochant d'accepter et de soutenir le nouveau régime , celui de Louis Philippe , fils de Philippe Egalité qui avait voté la mort de son cousin Louis XVI . Pour l'abbé Regnault , comme pour beaucoup d'autres , Louis Philippe est un usurpateur . De droit divin , Louis Philippe n'a aux yeux du Recteur , ancien proscrit , nous dirions aujourd'hui , ancien résistant , aucun droit au soutien de l'Eglise .

En conclusion de cette lamentable persécution , ne jetons pas trop vite la pierre aux prêtres jureurs qui ont été souvent honnêtes gens et bons prêtres ; leur situation après réconciliation avec les réfractaires , ne devait pas être toujours facile , mais notre admiration et notre respect vont tout naturellement à ceux dont le sang et les angoisses ont sauvé le véritable visage du sacerdoce .

LES SEQUELLES DE
LA REVOLUTION

C'est manifestement le Concordat qui joue le plus grand rôle dans la fin de la chouannerie .

Il n'y a pas lieu , ici , de revenir sur cet événement historique , mais il faut en examiner les conséquences dans toute la Bretagne .

L'Etat français , commandé par Bonaparte , 1^o Consul, passait un accord avec le Pape . Il se moquait complètement de la religion pour lui même , mais il disait : "Il faut une religion pour le peuple ." La religion était pour lui un élément de pacification qui allait lui permettre de gravir les marches du trône , rien de plus . Il voyait juste . Le contrat , assez boiteux aux yeux de l'Eglise fut signé le 26 Messidor , en IX (15 Juillet 1801) . L'un des principaux motifs de la chouannerie , c'était la liberté de la foi catholique . Si le Pape faisait la paix avec le gouvernement , l'argument tombait de lui même , bien que les négociations aient été très difficiles , admettant une grande partie des exigences de la révolution .

D'autre part , presque tous les chefs chouans étaient morts au champ d'honneur . Ils devenaient pour la Bretagne des héros nationaux , mais la guerre était finie . Le nom de Cadoudal , dont la sonorité sonne comme une bombe , reste chez nous le symbole du courage , de la rigueur morale et religieuse , de la grandeur . Le petit officier corse lui avait offert une place de général dans ses armées . Cadoudal serait certainement devenu Maréchal d'Empire et Prince de Quelquechose . Mais le breton a toujours refusé de pactiser avec l'ennemi . Il continua la lutte jusqu'à la mort et mérita l'honneur de la guillotine , comme Louis XV.

Et puis , les paysans en avaient assez des tueries , des foyers dévastés , des récoltes perdues , des troupeaux volés par les soldats de la république . Puisqu'on leur rendait leurs prêtres , il valait mieux déposer les armes . Le grand rêve de liberté était mort , au moins provisoirement mais l'honneur était détesté sauf . On se résignerait donc à de-



Le Concordat , restaurant le culte
catholique, fut un des éléments
déterminants de la fin
de la chouannerie .

Napoléon encourageait ses soldats
par sa familiarité et les décorations



venir français à la mode de Paris , faute de pouvoir faire autrement .

Les Bourbons , de leur côté avaient trahi la confiance de ceux qui défendaient leur cause , préférant parader à la cour de Londres plutôt que de risquer leur peau au service de leurs " sujets " . Ils ne méritaient plus de régner ; eux avaient perdu l'honneur .

On peut se demander comment ces bretons , qui désertaient , en masse à l'appel de la république n'ont pu devenir aussi soumis à l'armée dans les années qui ont suivi jusqu'à devenir cocardiers et chauvins au 20^e siècle . On peut trouver à ce phénomène plusieurs explications :

1°/ Les conscrits ont été obligés de partir , nous l'avons vu , pour éviter la prison , ou pire encore , la mort à tous les membres de leur famille .

2°/ Après le concordat , certains ecclésiastiques , dont l'Evêque de Vannes , Monseigneur de Pancement , admirateur de Bonaparte ont fait un devoir de conscience aux jeunes d'accepter la conscription . C'est une attitude curieuse d'un clergé opportuniste dont les membres , même séminaristes étaient dispensés du service , ce qui est d'ailleurs couramment admis de nos jours dans beaucoup de pays chrétien . Les anciens druides eux même , guides spirituels des peuples celtiques , ne portaient pas les armes . La Loi " Tu ne tueras pas " n'est pas limitée aux clercs ; elle est valable pour tous les chrétiens , chacun restant libre de se sentir concerné ou non par cette règle .

3°/ Très habilement les chefs militaires ont pratiqué ce qu'ils ont appelé " l'amalgame " , c'est à dire qu'ils ont dilué systématiquement les jeunes recrues parmi les vieux soldats . Réduits à l'impuissance , un peu comme les " malgré nous " alsaciens de la guerre de 1940 , ils n'avaient aucune possibilité de se rebeller .

4°/ Ils ont vécu avec les autres des aventures guerrières inoubliables . Les vieux de 1914 ont gardé de ces années terribles des souvenirs de camaraderie , de dangers vécus en commun loin de chez eux , avec de nouveaux compagnons devenus au sens propre du mot des " frères d'armes " . Ils ont vécu selon des normes qui les coupaient brutalement de leurs traditions religieuses et familiales . Comment ne pas comprendre qu'ils aimaient se retrouver et évoquer leurs souvenirs ? Cela ne justifie en rien ceux qui , par orgueil les ont déracinés pour les envoyer à la boucherie .

5°/ Les armées de Bonaparte , puis de Napoléon ont beaucoup voyagé ...et beaucoup pillé . Elles ont pris en Italie des fortunes colossales pour renflouer les caisses de

Directoire dont les finances étaient devenues catastrophiques . Plus tard , en Espagne , les dessins du peintre Goya , témoin des tortures infligées à ses compatriotes par les armées impériales , seront plus éloquentes que tout commentaire . Quand nos petits soldats bretons rentraient chez eux (ceux qui avaient eu la chance de ne pas mourir à travers l'Europe , ou dans les flots de la Bérézina) , ils ne devaient pas se sentir très fiers de certains de leurs souvenirs ; comme leurs petits enfants revenus d'Algérie en 1962, certains ont du rester traumatisés pour leur vie entière . Il y a des souvenirs dont on ne parle pas .

6°/ L'Empereur , qui bénéficiait certainement d'une " présence " extraordinaire était un grand démagogue . Le soir , il faisait le tour des popotes , pinçant familièrement les oreilles de ses soldats . Il distribuait les récompenses , fusils et sabres d'honneur pour faits d'armes... et des galons (tout soldat a peut être un bâton de Maréchal dans sa giberne) , des titres de princes ou de rois pour ses généraux , et surtout la fameuse Légion d'Honneur, invention géniale....de quoi faire fondre d'émotion les plus réticents .

Les dirigeants soviétiques , cuirassés de décorations emploient ce truc, vieux comme le monde, pour jouer sur l'incommensurable vanité humaine .

Tout cet ensemble , cette ambiance dans laquelle on a plongé de force toute une jeunesse a constitué un véritable lavage de cerveau parfaitement réussi et malheureusement héréditaire .

Voici donc que le génial parvenu allait se faire couronner Empereur...par le Pape ! ... à Paris ! Quelle mascarade ! Il allait même recevoir l'onction religieuse (pas à Reims , tout de même) et devenir , lui aussi , comme son prédécesseur , monarque " de droit divin " !

La Bretagne , après avoir perdu tant de monde contre la république allait continuer à saigner cruellement au service forcé de cet Empereur d'occasion , dont la couronne allait au bout de dix ans seulement , rouler du haut d'un monceau de cadavres de toutes nationalités .

Que pensait on , à Beignon , de Napoléon ? Probablement pas grand chose de bon . Les gars de Beignon , dès la chute de l'Empire n'ont rien eu de plus pressé que de rentrer chez eux , avant même d'être démobilisés . Ils auraient pu être accusés de désertion , mais, en fin de compte, leur retour au foyer a été homologué officiellement .

Ce n'est que le 14 Février 1808 que l'on trouve une mention de " l'Empereur " sur le cahier du Conseil Municipal , sans commentaire particulier . Cette année là , revenant d'Espagne où il avait odieusement trompé le souverain espagnol pour mettre à sa place son frère Joseph Bonaparte , Napoléon avait projeté de venir à Pontivy , rebaptisée Napoleonville , mais il apprit que les choses ne tournaient pas rond pour lui à Paris et que s'il continuait son voyage en Bretagne après Nantes , il risquait de trouver davantage d'oeufs pourris sur son auguste visage que de routes parsemées d'arcs de triomphe . Il rentra à Paris en vitesse .

Une seconde mention de l'Empereur apparaît le 17 Aout 1813 . Le Préfet du département voulait taxer la commune de Beignon d'une somme de 540 Frs pour monter et équiper les gardes d'honneur du département . Le Conseil municipal a répondu qu'il avait payé assez d'impôts comme cela et qu'il ne pouvait pas assumer cette nouvelle charge .

Ceci est d'autant plus curieux que le 17 Mars 1820 , le Conseil adresse des condoléances ferventes au Roi Charles X après l'assassinat de son fils , le Duc de Berry , héritier de la couronne . Il écrit avec quelque emphase :

" Sire , le sang du Duc de Berry , comme celui du juste Abel, appelle vengeance....Ne permettez pas que votre trône chancelle ; frappez , sauvez nous , sauvez la France et des noirs complots que méditent vos ennemis et les notres....."

Le 6 Décembre 1820 , on ouvre un registre pour recueillir l'argent d'une contribution volontaire afin d'acheter le domaine de Chambord pour l'offrir au Duc de Bordeaux , plus tard comte de Chambord , fils posthume du Duc de Berry.

Bien entendu , la commune de Beignon n'était pas la seule à souscrire à cette extraordinaire donation , qui fut faite par la France entière . Les beignonnais étaient restés royalistes malgré l'attitude inqualifiable de leurs princes (et de Charles X en particulier) , bien planqués à l'étranger, alors qu'on les attendait impatiemment sur les champs de bataille de Vendée et de Bretagne . Cette fidélité est tout à leur honneur , même si elle nous paraît un peu naïve . Quant on a donné sa foi à quelqu'un , on le garde .

La révolution avait laissé bien des misères derrière elle, matériellement et moralement . Les réquisitions incessantes avaient pesé sur les campagnes bien plus lourdement que les servitudes d'ancien régime . Beignon avait du fabriquer des pelles pour la garnison de Belle Ile en Mer , faire abattre des arbres magnifiques pour les navires :

de Lorient . La forêt était très ébimée . Il fallait reboiser d'urgence .

Les loups s'étaient multipliés parceque les hommes qui se chassaient entre eux leur avait laissé le champ libre . Ces loups n'attaquaient pas les hommes , pas même les petits pâtres qui les faisaient fuir en claquant l'un contre l'autre leurs sabots de bois . Les loups prenaient un mouton dans le troupeau , sans plus de cruauté que ce dont ils avaient besoin pour se nourrir . Sous Louis XVIII , on donnait de grosses primes pour la destruction de ces fauves . Il semble que le dernier ait été tué en Bretagne un peu après la guerre de 1870 , dans la région de Baud ; certains affirment en avoir vu et tué peu avant la guerre de 1914 ; il s'agissait peut être de chiens errants . Il est regrettable , pour l'équilibre naturel qu'il n'y en ait plus du tout dans nos forêts ; peut être la myxomatose aurait elle fait moins de dégâts .

Le santé des habitants était réellement catastrophique , surtout chez les enfants . Le 9 Fructidor , an IV (27 Aout 1796) , le docteur Aubry avait visité plusieurs communes , dont Beignon . Il écrivait :

" ...Je vous donnerai des détails ; ils sont tristes . Nous voyons tous les jours périr sous nos yeux et pour ainsi dire sans pouvoir les secourir , la plus grande partie de ces enfants depuis un an jusqu'à douze qui tombent en ce moment . C'est une dysenterie vermineuse qui les tue . Je travaille à en arrêter le progrès "(Arch dep. L. 1235) .

La maladie dura certainement plusieurs années un docteur de Ploërmel est mort du typhus en 1809 .

L'église paroissiale était dans un état lamentable depuis que les boiseries avaient été arrachées et brûlées , ainsi , très probablement , que des statues de grande valeur . Tous les objets du culte avaient été pillés . Le prebtyère avait souffert du passage de la troupe .

Les ponts et chemins , déjà impraticables en hiver sous l'ancien régime , avaient été complètement négligés .

Aujourd'hui , comme jadis , le Conseil municipal veille au bien être du pays et de ses habitants . Heureusement les hostilités entre blancs et bleus ne sont plus qu'un lamentable souvenir . Certes , il y a encore des problèmes , des difficultés , bien normales dans toute communauté , mais cela tient plutôt à la personnalité ou à la compétence de tel ou tel . Dans l'ensemble , tous sont d'accord pour se rejoindre sur les problèmes essentiels .

POUR QU'ON NOUS OBÉISSE, OBÉISSONS AUX LOIX.

ARMÉES
des Côtes de BREST
& de CHERBOURG.

AU QUARTIER-GÉNÉRAL
de Rennes le 16. Ventôse
l'an 3^e de la Répub. Française.

8 Mars 1795

Lazare Hoche, Général en Chef,
Aux Citoyens administrateurs du District de Moulfort

Citoyens

Aussitôt votre lettre reçue, j'ai donné l'ordre de faire passer à Paimpont 150. hommes d'infanterie. Vous connaissez les arrangements qui ont lieu, Citoyens, je vous engage à porter des paroles de paix et à faire renaitre la confiance: je sais qu'il existera toujours des voleurs et des assassins, mais le temps et nos bayonnettes en purgeront votre pays.

A. Hoche

Photocopie d'une lettre de Hoche concernant le chouannerie à Paimpont.

Arch. dep. I et V.
L. 1282